



# VILLE DE MARIGNANE

---

*Dossier  
de candidature  
3<sup>ème</sup> fleur*







# Sommaire

Edito

5

Identité  
du territoire

6 - 11

La démarche  
de valorisation

12 - 17

Le patrimoine  
naturel

18 - 21

Le patrimoine végétal  
et le fleurissement

22 - 31

Gestion de l'environnement  
et cadre de vie

32 - 41

Aménagement du territoire  
et politique de la ville

42 - 57

Animations et valorisation  
touristique

58 - 65





Rond-Point de la Barque

# Edito



Dans la cadre du déploiement de la politique de la ville, nous sommes particulièrement attentifs à offrir à nos concitoyens, et à nos visiteurs de plus en plus nombreux, un cadre de vie marqué par l'amélioration permanente de notre environnement. Cette amélioration passe par l'embellissement et le fleurissement de nos espaces, de nos parcs. Ces dernières années ont été marquées par une volonté municipale de créer plus d'espaces de verdure publics. Je citerai, la balade des familles, la base des sports et des loisirs où 700 arbres et des centaines de plants ont été mis en terre, le square Mistral, l'esplanade Deleuil, le square Esmieu Jaurès, le square Dalí qui va être étendu d'ici la fin de l'année sans oublier le futur parc des 4 vents, dont les travaux vont débuter dans les mois qui viennent, et la nouvelle piste cyclable qui longera la rocade nord et dont la fin des travaux est programmée pour la fin de l'année. Ces réalisations sont l'aboutissement d'un travail en commun : élus, techniciens, jardiniers, et même les habitants qui contribuent à embellir la ville en participant au concours des maisons et balcons fleuris et qui ont répondu favorablement à la démarche « Zéro pesticide ». On le voit, ce travail collectif a pour objectif, l'obtention de la 3<sup>ème</sup> fleur pour notre ville, ce qui serait un gage de reconnaissance du travail accompli et un réel encouragement pour tous ceux qui participent, de près ou de loin, à ce projet fédérateur. En parcourant notre territoire, vous pourrez mesurer les réalisations et la pertinence des projets qui vous seront présentés, témoins de notre travail et de nos ambitions.

Nos efforts ne doivent pas rester vains et nous continuerons à améliorer les interventions des services techniques, et plus particulièrement celles du service des espaces verts et du développement durable, sous l'impulsion de la direction générale des services.

Nous vous souhaitons une bonne visite et une agréable découverte de notre ville.

Eric LE DISSÈS  
Maire de Marignane  
Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône

**Crédit photos :**  
Service Communication  
Direction Ecologie et Développement Durable  
Direction Travaux Neufs  
Service Promotion et Valorisation du Territoire  
Office de Tourisme  
Plan SER Edition-OT





# Identité du territoire

**RÉGION** : Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DÉPARTEMENT** : Bouches-du-Rhône

La Commune fait partie de la **Métropole  
Aix-Marseille-Provence** depuis le **01/01/2016**

**COMMUNE DE MARIGNANE**

**Maire** : Eric LE DISSÈS

Hôtel de Ville  
Cours Mirabeau - 13729 Marignane Cedex  
Tél : 04 42 31 11 11 - [www.marignane.fr](http://www.marignane.fr)

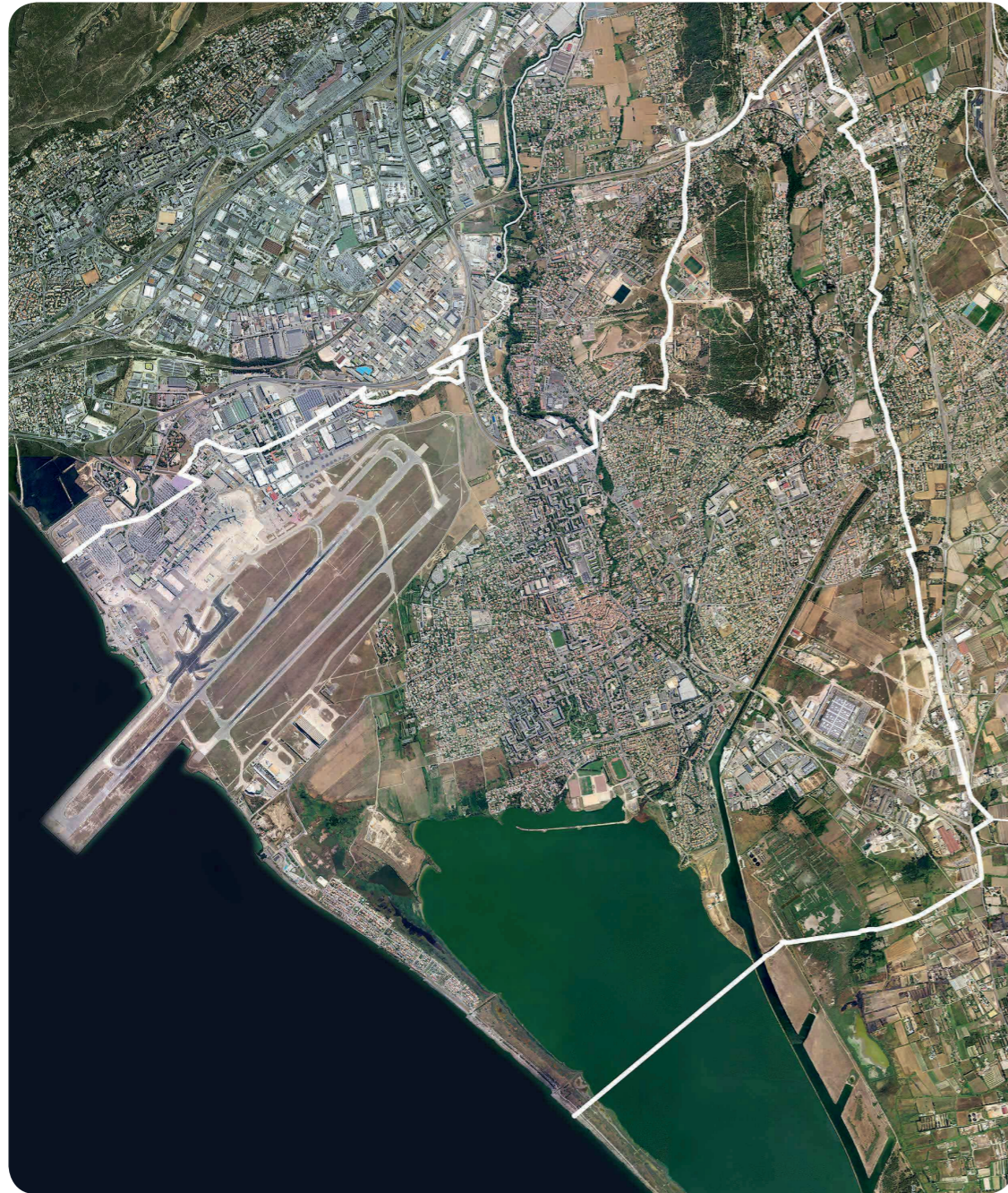


# Informations générales



Marignane est située au sud-est de l'étang de Berre, dans une plaine anciennement marécageuse bordée au sud par la chaîne de l'Estaque et à l'est par le plateau de l'Arbois. Une langue de terre (lido du Jai) sépare les **deux étangs de Berre et du Bolmon**. La commune est traversée d'est en ouest par le **ruisseau de la Cadière** et son affluent le Raumartin, ainsi que par le **canal de Marseille au Rhône**, communément appelé « Canal du Rove ». Le seul relief est un petit plateau, nommé la **Colline Notre-Dame**, qui culmine à 80 mètres d'altitude, à l'est de la commune.

Marignane vue du ciel



34 096 habitants (chiffre INSEE au 1er janvier 2018)



2 316 hectares dont 673 hectares d'espaces naturels

69 hectares d'espaces boisés classés



3 720 m de littoral dont 2 020 m de plage



15 000 logements



774 entreprises artisanales

382 commerces



250 associations



Un tronçon de 16 km du GR® 2013



Un réseau de pistes cyclables : 12,1 km en milieu urbain et 10,6 km en milieu naturel

110 000 m de voiries



4 000 points lumineux

3 900 élèves de maternelles et élémentaires - 7 853 repas servis en cantine par semaine



3 400 collégiens et lycéens



Des labels :

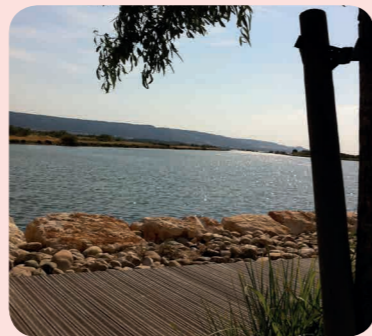
- Pavillon bleu
- Handiplage
- Ville prudente
- Ville active et sportive

Plan de la ville





# À la découverte de Marignane ...



## Une commune littorale

L'histoire de Marignane est fortement liée à son environnement riche de milieux d'eau et notamment à l'étang de Berre. Pourtant au fil du temps la ville s'est développée indépendamment de sa façade littorale, oubliant une partie de son passé et le potentiel qu'il représente.

La volonté était de reconquérir et de **valoriser ce patrimoine**. De nombreuses opérations d'aménagement ont été réalisées en ce sens pour redonner au quartier du Jai sa qualité. Un effort particulier a été entrepris sur l'entretien et la propreté de la plage ainsi que sur les équipements d'accueil tels que le poste de secours et ses abords. Les transports ont été favorisés pour que les marignanais puissent se réapproprier les rives de leur étang (lignes de bus, pistes cyclables et réorganisation du stationnement).

Ces efforts sont récompensés depuis 3 ans au travers de **l'attribution du pavillon bleu** (seul pavillon sur l'étang de Berre). Ce label reconnaît aussi les efforts consentis **pour une gestion durable ainsi que la qualité des actions de sensibilisation au respect de notre environnement** menées à destination notamment des jeunes publics.



## Un véritable projet de ville

Marignane a subi en périphérie de son cœur historique de nombreux programmes d'urbanisation et de constructions pour faire face à l'arrivée de nouvelles populations. Pour stopper le mitage et redonner à la ville sa cohérence, il fallait un projet ambitieux qui prenne désormais en compte les questions d'habitat, de mixité sociale, de déplacements, de prévention de la délinquance ... et de qualité urbaine.

C'est donc un **véritable projet de recomposition urbaine** qui a été entamé par la ville depuis des années avec l'aide des partenaires institutionnels au travers d'un programme OPAHRU et d'un important plan de reconquête du centre ancien et des quartiers périphériques dégradés avec un PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

L'ambition est de **redonner au cœur de ville toute son attractivité et sa fonctionnalité** tout en préservant un patrimoine historique important.

L'enjeu est également de restaurer le lien entre le cœur de ville et les quartiers périphériques au travers notamment de modes doux dès que la possibilité en est offerte.

## Marignane, une ville attentive à ses enfants

De la petite enfance avec cinq crèches municipales aux écoles maternelles (12) et élémentaires (10), puis diverses écoles d'art, de danse et de musique ainsi qu'un centre de loisirs, les parents disposent pour leurs enfants de structures de qualité et d'un personnel nombreux et attentif.



## Marignane, une ville sportive

Le passé sportif de Marignane se traduit par de nombreux équipements dédiés tels, qu'une base des sports et de loisirs avec skate park, quatre city stades, huit terrains de foot, cinq gymnases, une piste d'athlétisme, une base nautique, une base d'aviron, un spot de kitesurf très connu, deux piscines, six courts de tennis plein air et deux couverts et un stand de tir. La ville vient d'être récompensée par le label : ville active, ville sportive.



## Marignane et l'aéronautique : passé et avenir...

L'ambition de la ville est de favoriser le développement économique notamment sur la ZAC des Florides. Dans la continuité de son passé aéronautique (on rappellera la présence de l'aéroport international (Aéroport Marseille Provence) couvrant plus de 100 destinations et du leader mondial de la fabrication d'hélicoptères avec Airbus Helicopters), Marignane développe sur la base d'un partenariat le projet phare du **pôle aéronautique Henri Fabre**, un technocentre de 87 hectares, en cours de construction mêlant fonctions de production, de recherche et de formation en mécanique et matériaux du futur et services innovants aux industries.





# La démarche de valorisation

Balade des familles

**MARIGNANE VALORISE SON PATRIMOINE VERT ET BLEU** P14

**MARIGNANE SE MODERNISE ET SE VEUT DURABLE** P16

**LE COEUR DE VILLE SE TRANSFORME** P17







## Marignane valorise son patrimoine vert et bleu



### Une grande diversité de paysages

► Depuis le massif forestier Notre-Dame, lieu de promenade et de loisirs équipé de nombreux aménagements pour petits et grands (jeux d'enfants, parcours de santé, agrès de fitness ou encore sentier botanique) offrant un paysage de colline provençale,

**Le territoire de Marignane est riche d'une grande diversité de paysages et de biotopes.**

Autant de milieux, secs ou humides, alternativement inondés ou exondés, plus ou moins salés, qui induisent une très grande diversité de biotopes peuplés de nombreuses espèces animales et végétales caractéristiques.

**La volonté de la municipalité est de protéger ce patrimoine et de le faire entrer jusque dans le cœur de la ville.**

### Une politique de ville nature

C'est une **politique de ville nature** qui s'exprime dans les divers aménagements de squares (square Mistral) et parcs (requalification du parc Ferrage et programmation de la 2<sup>ème</sup> tranche du parc Dali).

C'est également une **nouvelle stratégie de gestion des espaces verts** qui passe par un renouvellement du patrimoine arboré vieillissant, un plan de fleurissement des entrées de ville et l'aménagement de micro-paysages alliant les strates arbustive et herbacée (vivaces et graminées), autant d'espèces végétales mieux adaptées aux contraintes régionales de vent, de sécheresse et de salinité.

Ce sont également de nouvelles techniques de paillage minéral (sablon, gravillon, brique, pouzzolane) ou organique (broyats de végétaux) qui sont mises en œuvre dans le cadre d'un **Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires dont la commune** s'est dotée avec l'objectif d'une **gestion différenciée, économe en eau** et une volonté de progresser vers le « **zéro pesticide** ».

► À l'étang de Bolmon et ses marais des Paluns (zones Natura 2000) riches de 250 espèces d'oiseaux et sur lesquels on retrouve des paysages de petite Camargue,

► En passant par les cours d'eau de la Cadière et du Raumartin qui sillonnent la ville,

► Jusqu'à l'étang de Berre, plus grand plan d'eau salée d'Europe et son cordon dunaire du Jai,

## Les jardiniers, au cœur de la démarche

C'est enfin et surtout la **valorisation du métier de jardinier** au travers d'un plan de formation et une redéfinition de la place du végétal et son expression dans la composition du massif (formation à la taille raisonnée des arbustes d'ornement par exemple ou encore sensibilisation au zéro pesticide ...). Toutes ces évolutions s'appuient sur une **réorganisation du service Espaces Verts** en lien avec l'élu référent pour une nouvelle dynamique résultat de la diffusion d'un socle commun de connaissances (zéro pesticide par exemple) mais aussi de la **spécialisation et responsabilisation des agents** au sein d'équipes refondées.

**Ces formations conçues comme des rencontres** incluant pour certaines élus, chefs de services et jardiniers, permettent d'échanger sur les nouvelles pratiques, de partager les expériences de chacun et de dialoguer sur les atouts ou difficultés de mise en œuvre...pour un vrai **projet partagé d'embellissement de la ville**.

## Le service des Espaces Verts



## Ma vie est un jardin ... Ma vie, ma ville, mon jardin ...



## Sensibiliser pour protéger

En accompagnement de sa politique de protection des espaces naturels, la commune a à cœur de développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

**Un guide nature municipal** s'attache auprès des scolaires et du grand public à initier les bons gestes. Il est un acteur majeur dans le maintien de la propreté de nos sites et la transition vers le « zéro pesticide » que la commune souhaite promouvoir auprès de l'ensemble des Marignanais.





# Marignane se modernise et se veut durable

## La ville s'engage pour un meilleur service aux habitants avec la création

- ▶ D'un **Guichet Unique**, rue de Verdun, qui permet aux marignanais de regrouper l'ensemble des démarches.
- ▶ D'une **cellule de réception des demandes**, sise sur le cours Mirabeau et qui constitue une entrée unique pour chaque marignanais auquel se pose un problème de gestion de l'espace public. Ce nouveau dispositif assure le traitement dans les meilleurs délais de toute demande et garantit une traçabilité pour la satisfaction de chacun.



## Son administration se modernise et travaille à rechercher l'éco-exemplarité

- ▶ Avec le souci de **dématérialiser les démarches** des administrés, mais aussi en interne (dématérialisation des factures...) et avec ses partenaires extérieurs (Trésor public, Préfecture et services de l'Etat...),
- ▶ Avec une **démarche interne de gestion de ses déchets** qui favorise la collecte et le tri des matériaux (collecte du papier et des plastiques sur l'ensemble des bâtiments communaux, collecte des D3E au sein du Centre Technique Municipal, broyage et réemploi des déchets verts...),
- ▶ Avec une **stratégie d'économie des flux**, tant au regard de la préservation de la ressource qu'en terme de gestion financière (recherche des fuites, optimisation de l'arrosage).
- ▶ Avec la volonté de **protéger et de valoriser son patrimoine naturel**.
- ▶ Avec le souhait d'ouvrir ses espaces remarquables aux visiteurs et de **sensibiliser au respect de la nature**.
- ▶ Avec le **souci d'une mobilité apaisée**. La topographie (faible dénivelé) se prête aisément à la pratique du vélo et aux déplacements à pieds. La municipalité a fortement développé ces modes de déplacements doux qui permettent d'accéder et de relier les divers pôles d'intérêt (administratifs ou culturels) entre eux.



# Le cœur de ville se transforme

## Marignane poursuit sa mue urbaine

- ▶ Avec de très importants **travaux de réhabilitation** de son centre ancien nécessitant la réfection des **réseaux** souterrains, la requalification de la **voirie** et de **l'éclairage**, des **démolitions**... pour in fine une recomposition des quartiers dégradés.

Ces modifications profondes nécessitent en parallèle une **redistribution des services municipaux** et la création de **nouveaux flux piétonniers** pour favoriser une réappropriation par ses habitants et la redynamisation du cœur de ville. C'est donc une réflexion globale qui est portée par l'outil PNRQAD.



- ▶ Avec la **valorisation de son patrimoine historique**, Marignane compte de nombreux édifices et sites riches en histoire, tels que le château des Covet, l'église Saint-Nicolas et son clocher, le beffroi, ... Ce patrimoine fait l'objet d'attentions particulières et de travaux conséquents pour en assurer la pérennité et pour le partager.



## Squares et jardins font entrer la nature en ville

Le nouveau **square Mistral**, après démolition d'un bâtiment, a permis d'aérer le tissu urbain et d'ouvrir une perspective sur la rivière de la Cadière.

Le **parc Dali**, aménagé sur un terrain racheté par la commune auprès de la Caisse d'Épargne, prendra de nouvelles dimensions et une nouvelle esthétique dans le cadre de son extension en 2019.







# Le patrimoine naturel

Village  
des pêcheurs





## Marignane, ville d'eau



L'histoire de Marignane est étroitement liée à l'eau.

La ville est riveraine du plus grand plan d'eau salée d'Europe **l'étang de Berre** avec ses 15 500 hectares, mais également bordée par les rives de son petit frère de 300 hectares, **l'étang de Bolmon**. Deux lagunes aux spécificités complémentaires, plus ou moins salées, plus ou moins profondes, l'une servant (l'étang de Bolmon) de nurserie pour les populations de poissons qui abondent dans l'autre (l'étang de Berre).

Deux étangs séparés par un **cordon dunaire ou lido** de 6 km de long pour une largeur moyenne de 250 m reconnu en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et classé zone Natura 2000. Il abrite des habitats façonnés sous l'influence du soleil, de l'eau (nappe phréatique plus ou moins proche) du sel et du sable. Sur cette dune, les ceintures végétales s'étagent selon l'altitude et la proximité des plans d'eau (quelques cm suffisent pour induire des conditions de vie différentes et des peuplements et populations différents).

**Les marais de la Palun et du Jaï** sont soumis aux mêmes influences croisées des éléments naturels pour créer autant de paysages qui s'apparentent à la Camargue.

Sur ces espaces, les pratiques anciennes de la chasse au gibier d'eau et de la pêche perdurent. Ils cohabitent désormais avec la randonnée et les loisirs nautiques.

**Le canal du Rove** et le percement d'un tunnel permettant la communication des eaux avec la rade de Marseille sont venus compléter en 1927 les milieux d'eau de la ville. Certes, ce canal artificiel ne se prévaut pas de la même richesse

que les étangs avec lesquels il communique. Il représente toutefois pour l'avifaune un lieu de repos et de nourrissage en lien avec les marais et l'étang de Bolmon. Le canal joue également un rôle récréatif. Il est le support d'activités telles que l'aviron. La reconquête d'une qualité d'eau au travers du projet de réouverture à la courantologie offrira de nouvelles possibilités en termes de réappropriation de la nature et de diversification des pratiques de loisirs.

L'histoire de Marignane résulte aussi des colères des 2 cours d'eau qui la parcourent : **la Cadière** (petit fleuve côtier au linéaire de 14 km qui traverse 4 communes) et du **Raumartin**, son affluent.

C'est à la suite des crues dévastatrices que fût construite sur le point culminant de la colline la Chapelle Notre-Dame de Pitié.

**Ce massif forestier** de près de 80 hectares dont 70 sont propriété de la commune et soumis au régime forestier, culmine à 80 m et offre un point de vue saisissant sur les milieux environnants. Rocailleux et exposé au vent, il est actuellement recouvert d'une garrigue basse qui se développe sous une pinède issue de reboisements consécutifs aux derniers incendies de 1970.

**Les deux canaux des Arrosants** (Romettes et Tapie) qui sillonnent la ville témoignent de l'abondance de l'eau et du passé agricole de la commune. Ils ont été conservés et certaines portions ont été mises en valeur par la commune qui en a repris la gestion en 2006.

**14 fontaines** (en circuit fermé) égrènt leur chant en divers points de la ville, certaines très anciennes et d'autres qui sont venues renforcer plus récemment le caractère de Marignane ville d'eau.

Cordon du Jaï



Kite-surfers au Jaï



Faune à l'Etang du Bolmon



Aire des Cygnes



Canal du Rove



Aviron sur le Canal







# Le patrimoine végétal et le fleurissement

LE DIAGNOSTIC P24

PLUS DE NATURE EN VILLE P30

DES JARDINIERS À L'OUVRAGE P26

FOCUS SUR LA BASE DES SPORTS ET DE LOSIRS P31

LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER P27





# Le diagnostic

## L'inventaire des espaces et leur typologie

Les typologies d'espaces les plus représentées sur la commune sont les aires naturelles (70 hectares) et les espaces verts d'accompagnement de voirie (36 hectares). Viennent ensuite les cours d'école, crèches et centre de loisir (18 hectares).

Superficie des Espaces Verts	186 hectares
Nombre d'espaces	138
Nombre d'espaces traités en régie	74
Aires naturelles	70 hectares
Espaces verts d'accompagnement	36 hectares
Cours d'écoles, crèches et centre de loisirs	18 hectares

## Restaurer et harmoniser les 3 niveaux de strates paysagères

### La strate arborescente

La ville bénéficie d'un patrimoine arboré diversifié (plus de **100 espèces**) et conséquent (plus de **10 000 arbres** - recensement réalisé par le bureau d'étude AC Paysage).

Ce patrimoine arboré est géré au quotidien par le service espaces verts grâce à une équipe en régie de 4 personnes qui suit l'évolution des arbres (taille de formation) mais aussi qui **renouvelle et diversifie la palette** existante à l'exemple des plantations réalisées en 2018 dans les cours d'écoles (groupe scolaire). Le Carestier ou encore des plantations d'arbres sur le parking Pythéas au Jai.

Deux marchés d'entreprises complètent le dispositif « régie » pour assurer **la pérennité et le devenir de l'arbre en ville** : un marché de traitement raisonné contre les attaques possibles de parasites et un marché d'élagage.

Enamont, les services travaillent en partenariat avec l'ONF et la FREDON sur l'expertise du patrimoine arboré à l'exemple de la problématique du chancre coloré sur le platane, du papillon sur le palmier ... Un marché conclu avec un ESAT (28 000 € TTC/an depuis 2017) vient renforcer ces prestations.

**En 2018**, une réintroduction de l'arbre en ville, « climatiseur naturel » a été amorcée avec **la plantation en régie de 100 arbres** plantés dans les règles de l'art : choix de l'essence, fosses de plantation ... Un programme pluri annuel de plantation est en cours de réflexion sur les arbres d'alignement ou isolés. Dès 2019, les arbres de l'avenue Jaurès prolongée seront remplacés (renouvellement de la trame arborée).



### Des arbres remarquables

La commune compte 19 arbres ou groupes d'arbres dits remarquables.

Ces arbres font l'objet d'une protection au titre du Code de l'urbanisme (article L113-1) et figurent au PLUi de la commune. Ce sont des platanes à feuilles d'érable, des peupliers, des frênes, des tilleuls argentés, des cyprès ... ou encore un sophora. Ces arbres sont signalés au pied par un repère métallique et référencés dans un petit guide illustré.

### La strate arbustive

Le patrimoine arbustif de la ville (**2 hectares**) est vieillissant. Le sur-entretien des massifs et son non renouvellement a conduit à une diminution des surfaces, à une perte de la diversité botanique et écologique et à un déficit de valeurs architecturales.

**La reconquête de l'arbuste** à Marignane est prioritaire. Comme l'arbre, l'arbuste fait partie des éléments structurants en termes de paysage et constitue le fond de notre cadre de vie. Ces deux strates (arbres et arbustes) sont primordiales et ne peuvent être gérées séparément. Un travail de réappropriation des arbustes est en cours au sein du service. Il a commencé par la mise en place de formations en intradel'ensembleduserviceespacesvertssurlataille raisonnée des arbustes dispensée par Pascal Prieur. Les premières plantations ont eu lieu dès 2015 en privilégiant **les essences arbustives adaptées** aux contraintes locales à l'exemple de la tolérance à la sécheresse. L'objectif est de réintroduire du végétal en ville en s'appuyant sur le principe entre autres **des micros paysages**. Ce principe allie les deux strates végétales abordées ci-dessus et la strate herbacée sur les espaces disponibles en ville pour tendre vers une ville plus fertile, plus nature.



### La strate herbacée

**Les espaces engazonnés** à Marignane (**25 hectares** de pelouses) sont très présents en accompagnement de voiries, des très nombreuses copropriétés, sur le parc Ferrage et les différents squares. Ces espaces sont entretenus par les services municipaux mais aussi par le monde de l'entreprise. 5 hectares des espaces engazonnés sont consacrés à la pratique du sport de haut niveau avec un plan de gestion des

surfaces sportives enherbées (terrains de football). **Les prairies sont largement présentes** sur le territoire de la commune de la colline aux abords de l'étang du Bolmon. La surface représente environ 75 hectares. Ces espaces sont gérés en gestion différenciée à l'exemple des fauches tardives dans le respect de la faune et de la flore. En complément des espaces pelusés et prairiaux, **les graminées, vivaces, couvres sol retrouvent leur place sur le territoire**. Un gros effort de plantation en s'appuyant sur la flore locale et ses contraintes est en cours sur l'ensemble des espaces.



### Le fleurissement

Pour **donner des couleurs** à la ville, la palette végétale endémique est renforcée par l'utilisation des plantes annuelles, biannuelles, chrysanthèmes ... généralement plantés en pleine terre (750 m<sup>2</sup>) mais aussi par l'ajout de quelques jardinières (100 unités), en façade sur l'hôtel de ville ou sur quelques ponts en centre-ville.

Ce fleurissement « plus éphémère mais si coloré » est privilégié en accompagnement des entrées de ville et aux abords de bâtiments publics. Le plan de fleurissement est en cohérence avec le plan de gestion différenciée réalisé sur 2017 (en adéquation avec le classement et la catégorie).





# Des jardiniers à l'ouvrage

**40 jardiniers** œuvrent à la gestion de 87 hectares de patrimoine végétal.

Les effectifs se répartissent en **3 équipes** encadrées par des agents de maîtrise. Une équipe de 9 agents gère la partie centre-ville avec une spécialisation « serre et fleurissement ». Une deuxième équipe de 12 agents entretient les installations municipales : cours d'école, crèches, complexes sportifs, cimetières... La troisième équipe de 17 agents gère les espaces naturels, la colline, le Jai, le patrimoine arboré et l'avenue du 8 mai.

Pour compléter les équipes, un adjoint et un chef de pôle supervisent les actions conduites en termes de gestion durable du patrimoine végétal.

La régie municipale entretient prioritairement des espaces plutôt soignés répertoriés dans le plan de gestion différenciée à l'exemple des entrées de ville, rond-points, abords de bâtiments communaux, squares, complexes sportifs et installations sportives, le cimetière paysager et l'ensemble du fleurissement.

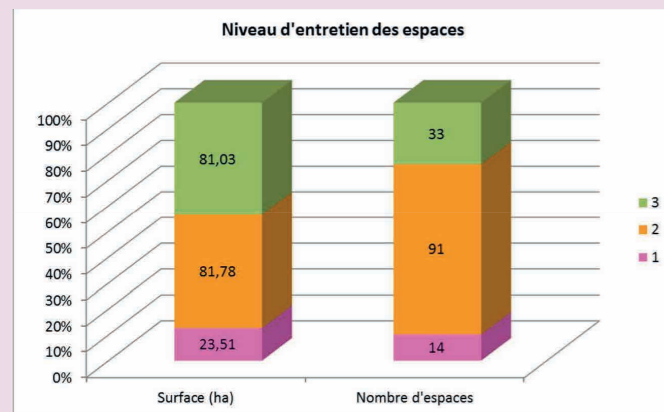


Ce choix de « réserver » aux agents de la ville un **travail plus qualitatif** fait partie intégrante de la politique souhaitée par la municipalité de valoriser le métier de jardinier et de favoriser la montée en compétence des agents de la collectivité.

La régie gère également pour partie des espaces plus naturels à l'exemple de la colline où elle entretient les pistes et parcours sportifs intégrés au massif ainsi que les aires d'accueil du public.



Le niveau d'entretien appliqué selon le plan de gestion différenciée (du 1 le plus exigeant au 3 avec un entretien plus ponctuel) est reporté en superficie traitée et en nombres d'espaces dans le tableau ci-dessous :



# La stratégie d'aménagement paysager

## Un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (P.A.P.P.H)

La ville s'est dotée en 2017 d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau) avec l'objectif de tendre vers le « zéro pesticide ».

La commune s'engage ainsi dans une démarche de préservation qualitative et quantitative de l'eau à l'échelle de son territoire.

Ce travail qui a réuni les services de la Direction Ecologie et des Espaces Verts est venu impulser un nouvel élan pour une gestion renouvelée du patrimoine communal.

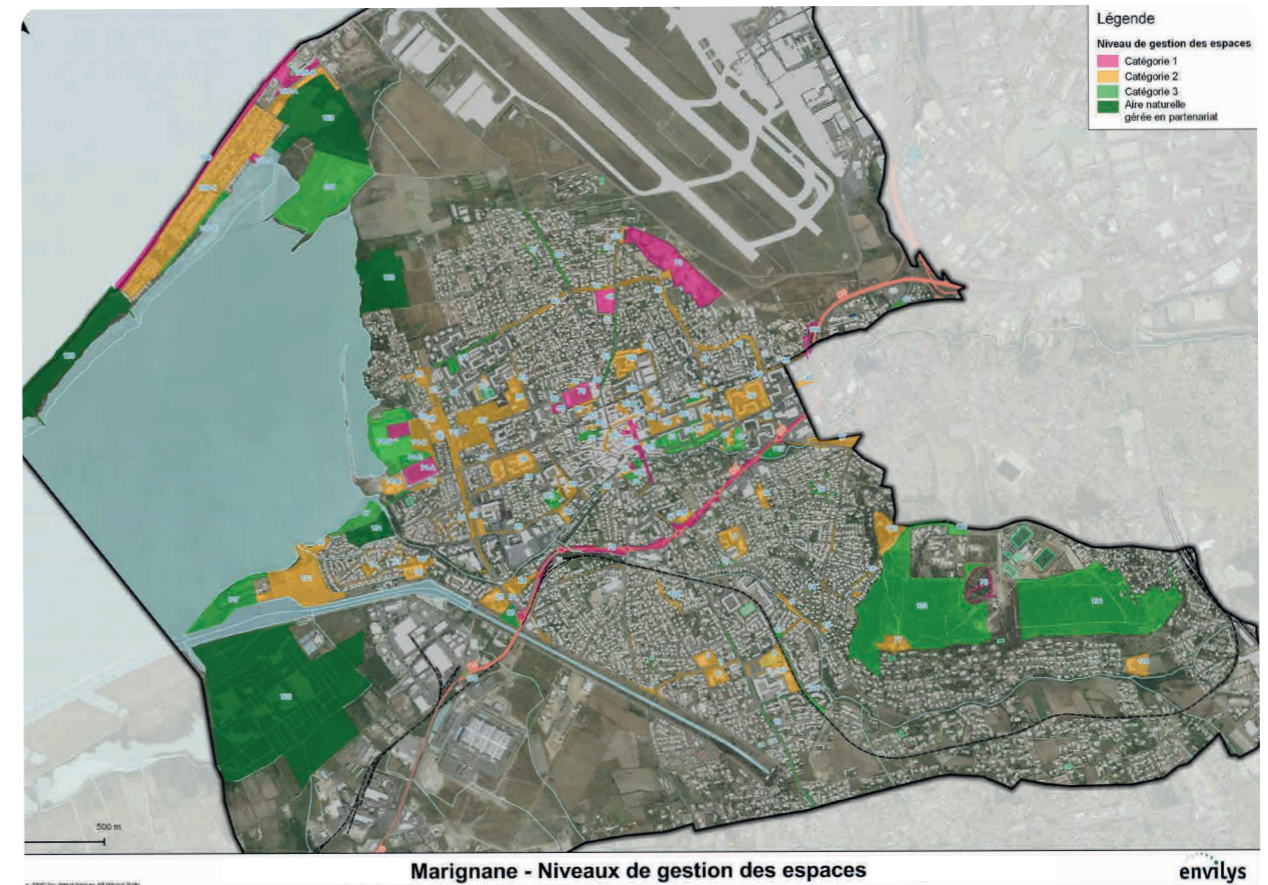
Par ailleurs, l'abandon des pesticides induit aussi plus de travail manuel. C'était donc un challenge supplémentaire que devait relever notre service Espaces Verts pour travailler à effectifs quasi-constants. Pour les aider dans cette tâche, la commune a également commandé et travaillé sur un plan de gestion différenciée et un plan de désherbage.



## Un plan de gestion différenciée

Après un diagnostic complet de l'ensemble des surfaces entretenues, une hiérarchisation a été opérée. Ainsi, certains espaces font l'objet d'un entretien avec une fréquence élevée quand d'autres sont laissés plus naturels avec une végétation plus spontanée et exubérante. Trois catégories (1 à 3) déterminent le mode d'entretien.

Une 4<sup>ème</sup> catégorie « aire naturelle » identifie les secteurs à enjeux de gestion de long terme.





**Ainsi, les espaces de catégorie 1**, de forte fréquentation, font l'objet d'entretiens soutenus et fréquents (au moins une fois/semaine). Ces espaces sont généralement à fort impact visuel et peuvent être agrémentés par du fleurissement saisonnier.

**Les espaces de catégorie 2**, de fréquentation moyenne à élevée sont entretenus de façon soutenue mais moins régulièrement qu'en catégorie 1 (1 fois/mois).

**Les espaces en catégorie 3**, sont moins fréquentés. Leur entretien est plus ponctuel (en moyenne tous les 3 mois).

L'analyse révèle que les espaces prioritaires représentent 10% des espaces, les espaces de niveau 2 près de 66% et le niveau 3 seulement 3,24%.



*Le parvis de l'Hôtel de ville illustre au fil des saisons ce mode de gestion sur un espace en catégorie 1 qualifié « de prestige ».*



*Un traitement allégé sur nos espaces plus étendus et périphériques en catégorie 2 permet de retrouver une certaine spontanéité dans la pousse des végétaux.*

**Sur les aires naturelles** (4<sup>ème</sup> catégorie) telles que les zones humides ou la colline, la gestion répond à des objectifs de long terme pour une évolution des habitats qui favorise la biodiversité.



**Ainsi sur la colline** composée majoritairement aujourd'hui de futaies régulières de pins âgés de 40 à 50 ans, le Plan d'Aménagement Forestier qui couvre la période 2017-2036 favorise les coupes de régénération anticipées afin de répartir l'effort de régénération sur plusieurs programmes de travaux. Cette anticipation évite ainsi d'être confronté à terme à la dégénérescence puis à la mortalité de l'ensemble des sujets (dans une vingtaine d'années).

Lors de ces coupes, les feuillus seront préservés pour favoriser leur reconquête progressive et une diversification de la strate arborée (biodiversité et résistance au feu des feuillus).

**Pour les zones humides**, les usages et les pratiques comme l'élevage de taureaux camarguais par exemple viseront à ouvrir les prairies pour une diversité d'espèces végétales. Inversement, les secteurs laissés en friche auront tendance à se refermer et seront colonisés par d'autres espèces.



### Techniques alternatives et plan de désherbage

De nouvelles techniques dites alternatives se mettent en place, nos agents se forment et nos espaces verts entament une évolution vers plus de naturel et moins de rigidité.

Pour aider à la mise en œuvre de ce nouveau plan de désherbage, la commune a bénéficié d'une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 60% pour l'achat de matériels qui représentent un montant de 120 000€. Le service espaces verts est désormais équipé des matériels alternatifs lui permettant de gérer au mieux le plan de désherbage de la commune avec des outils électriques comme le cultivion, le réciprocatrice, les désherbeurs mécaniques et thermiques qui viennent compléter la panoplie du parfait jardinier.

Ces équipements permettent d'entretenir les surfaces minérales.

Le plan de désherbage de la commune prévoit aussi une revégétalisation spontanée de certains sites et une gestion par fauchage.

### Formation et information :



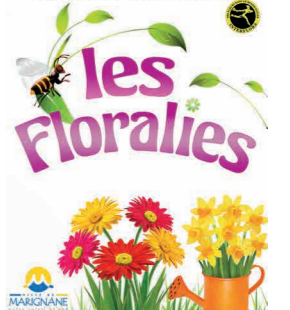
► **La formation** des élus, des responsables de services et des agents est primordiale. Deux types de formation sont privilégiées : les formations du catalogue CNFPT, à destination des référents et chefs d'équipes (au minimum une formation par an) et les formations en interne avec un intervenant, à destination du plus grand nombre (voire de la totalité des effectifs comme pour la formation « zéro pesticide »).

Le plan de formation établi sur 5 ans prévoit dans le cas de formations avec intervenant extérieur au moins une formation par an. Ces formations en plus d'un contenu théorique comportent également une partie de démonstration afin d'être attractives pour les agents. L'objectif étant de partir des bases du métier de jardinier et de cibler ensuite chaque année des sujets plus techniques et ambitieux, tels que la taille des arbustes qui s'est déroulée fin d'année 2018 (intervenant M. Pascal Prieur).

► **L'information** à destination des administrés (plan de communication) déroulée au travers de divers supports (magazine communal notamment), d'actions de sensibilisation (interventions en milieu scolaire du guide nature municipal) et de manifestations (semaine du développement durable, Florales...) en accompagnement de la démarche, est l'une des clefs de la réussite de cette transition.



**DIMANCHE 9 AVRIL**  
Esplanade Mirabeau dès 9h





# Plus de nature en ville

## Des exemples d'aménagements

La nature reprend ses droits en ville avec un renforcement de sa présence et sa diversification. Le végétal se réapproprie la ville pour la rendre plus fertile.

De multiples réalisations sur 2018 témoignent de cette volonté de renforcer ce maillage vert. La politique de **micro paysage** est développée sur l'ensemble du territoire communal avec **une palette végétale** peu consommatrice en eau et en privilégiant l'utilisation des ressources locales en paillage ou de recyclage.

La conception des aménagements favorise l'utilisation de végétaux adaptés aux contraintes des différents sites avec l'objectif de limiter au maximum l'intervention de l'homme sur le végétal.



Rond-point de la Palun : avant/après réaménagement des entrées de ville, ambiance provençale, palette végétale locale avec paillage minéral issu de carrière locale.  
**Réalisation en régie novembre 2018.**



Reconversion d'un espace vert déperissant en jardin sec en centre-ville.  
Pas d'arrosage sur ce massif,  
**Réalisation mars 2018 en régie**

Aménagement paysager en cours de réalisation conjuguant les 3 strates (cépées, arbustes, vivaces et couvre-sol) avec palette méditerranéenne, paillage en broyage en relais puis couvre sol en lippia.

Zone extensive en limite avec la campagne.

**Réalisation mars 2018 en régie**

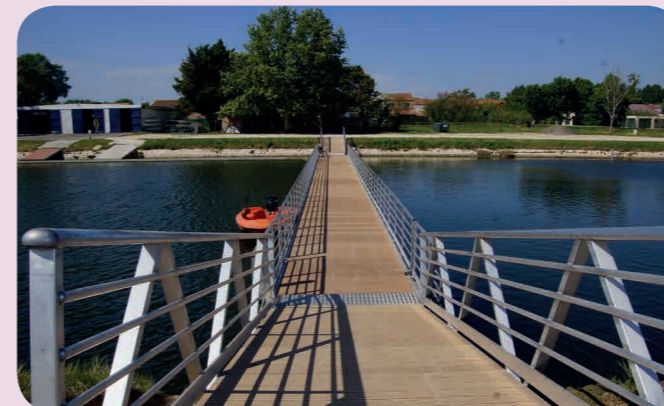
**Une dizaine de nouveaux espaces seront créés en régie en 2019.**



# Focus sur la base des sports et de loisirs

La base des sports et de loisirs de l'Estéou déploie en bordure de l'étang de Bolmon, sur **6,6 hectares paysagers** des équipements tels que skate parc, mur d'escalade, espace de détente, jeux d'enfants, belvédère... Cette ancienne friche constituée de remblais est désormais entièrement végétalisée avec **420 arbres, 10 400 m<sup>2</sup> d'arbustes et 17 000 m<sup>2</sup> de prairies.**

Le parc est composé notamment d'une grande prairie engazonnée d'un hectare allié à de multiples massifs d'arbustes (5000 m<sup>2</sup>) et de vivaces (2500m<sup>2</sup>).



Une passerelle flottante permet, depuis la voie douce de la balade des familles, d'accéder en toute sécurité (piétons et vélos) aux marais de la Palun et ses observatoires et ainsi de relier les différents sentiers de randonnées.



# Gestion de l'environnement et cadre de vie

Le Jai

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE P34

P37 RÉDUIRE ET RECYCLER NOS DÉCHETS

LA BIODIVERSITÉ P35

P40 L'ÉNERGIE

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES P37

P41 QUAND L'ENVIRONNEMENT RÉPOND AU SOCIAL





# La gestion environnementale et la qualité de l'espace public



Marignane s'est dotée d'un schéma directeur de développement durable (2016-2021) pour :

## Une ville verte où il fait bon vivre

- ▶ Retrouver une identité de ville littorale et de ville d'eau,
- ▶ Qualifier le paysage urbain,
- ▶ Valoriser les paysages naturels,
- ▶ Protéger les habitats et les espèces (agir pour la biodiversité).



## Une ville responsable et éco-exemplaire

- ▶ Préserver la ressource en eau,
- ▶ Réduire et gérer les déchets,
- ▶ Économiser l'énergie et réduire les GES (agir pour le climat).



## Une ville active et attractive

- ▶ Se déplacer autrement,
- ▶ Une mobilité durable et apaisée (autopartage, modes doux),
- ▶ De grands projets respectueux et durables.



## Une ville sûre

- ▶ Prévenir et mieux gérer les risques.



## Une ville animée, solidaire et culturelle

- ▶ Sensibiliser, donner à connaître pour protéger,
- ▶ Faire aimer sa ville (démarche participative),
- ▶ Favoriser la cohésion sociale et intergénérationnelle.



# La biodiversité

## Agir ensemble,

Consciente de la richesse mais aussi de la fragilité de son patrimoine, Marignane a très tôt tissé des partenariats avec les communes voisines (le syndicat de rivière de la Cadière est créé en 1968 et le SISEB réunit en 1991 les 10 communes riveraines de l'étang de Berre) et l'ensemble des partenaires (cession du Bolmon au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres en 1996 et création d'un syndicat de gestion).

En effet, la reconquête et la préservation de ces milieux d'eau interdépendants relèvent d'une **gestion intercommunale** (aujourd'hui reprise au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence) **et d'une solidarité des différents acteurs.**

**La ville s'active également à sensibiliser les jeunes publics mais aussi les publics adultes sur les enjeux de protection de notre environnement.** Un guide nature municipal intervient régulièrement sur ces thèmes tout au long de l'année scolaire, au travers de manifestations ou encore pendant la période estivale en allant à la rencontre des vacanciers sur les plages .

## Connaitre,

De nombreux **inventaires floristiques et faunistiques** ont ainsi été réalisés par les différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Sur la base de ces inventaires et en cohérence avec les documents d'urbanisme supra communaux (SCOT, PADD, SRCE...), **des plans de gestion (Bolmon) ou des contrats (contrat de rivière et contrat d'étang) ont été élaborés en concertation (élus, techniciens, scientifiques, usagers).**

**Ces plans guident l'action sur le terrain et fédèrent les aides financières** des différents partenaires institutionnels.

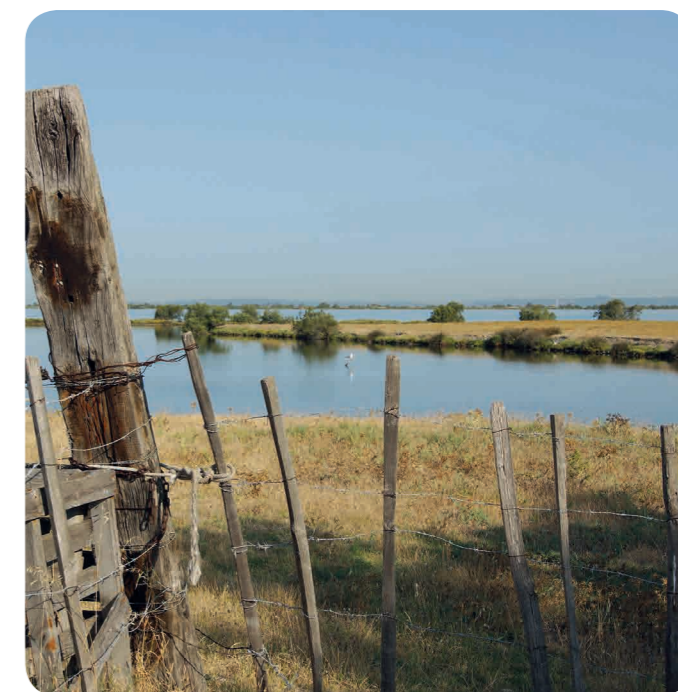
Des études et inventaires ont également été commandés par la commune en amont des grands projets d'aménagement, complétant la connaissance.



## Protéger et sensibiliser,

C'est ainsi que le projet initial de la base de loisirs de l'Estéou a été modifié pour assurer la préservation de deux espèces protégées au niveau régional, l'orchis de Provence et la bugrane sans épine. De même, les projets de cheminement en platelage bois ou de traitement en parc paysager de l'ancien centre de stockage de déchets inertes ont été définis sur la base d'un diagnostic local faune/flore/habitats qui synthétise les enjeux écologiques rattachés à l'aire de projet.

**Cette démarche d'évaluation des impacts possibles sur l'environnement (même lorsque cette dernière n'est pas imposée par la réglementation) est désormais systématique.**



## Restaurer,

**Le lido dunaire du Jai** a été fermé à la circulation motorisée. L'aménagement en entrée de site d'une aire de stationnement a permis d'interdire les divagations sur le cordon sableux et ses conséquences destructrices. Des opérations de mise en défens et de réensemencement avec l'aide de l'âne Pépito (les semilles du Jai auquel le public adultes et enfants a participé) ont eu pour résultat de limiter les phénomènes d'érosion et de restaurer la dune embryonnaire.



**Les rives de la Cadière**, qui bénéficient d'un Plan Pluriannuel d'Entretien ou celles du Bolmon, font l'objet d'un entretien régulier et de plantations avec les enfants des écoles primaires.

Deux opérations de plantation ont été conduites en 2017 et 2018 impliquant le guide nature municipal rattaché à la Direction Ecologie, des agents appartenant au service espaces verts et des associations (Groupe Cynégétique Marignanaise et Rotary Club).

Au total, ce sont **150 arbres ou arbustes** qui ont été plantés appartenant à **13 espèces végétales** et en privilégiant les arbustes à fleurs et à fruits dont se nourrissent les insectes et les oiseaux.



**La forêt Notre-Dame**, est entretenue par la commune de Marignane par le biais d'un programme de travaux qui s'inscrit dans le cadre d'un plan de gestion à 30 ans.

Ces travaux répondent aux objectifs du programme « Amélioration de la Forêt communale » subventionné par le département

Massif essentiellement couvert de pins d'Alep plantés après des incendies successifs, la commune s'attache désormais avec l'aide de l'ONF à diversifier les peuplements. Suivant la même préoccupation de protection et diversification, la commune a déjà condamné de nombreux cheminements «sauvages» pour cantonner le public sur les chemins principaux.



**Des actions en faveur des espèces,**

Depuis un peu plus de 2 ans, notre ville possède un rucher de 6 ruches installées sur le toit d'un bâtiment public de spectacles (Espace St-Exupéry). Les enfants des écoles ont participé à ce projet en peignant les ruches. Ils visitent régulièrement le rucher (visites et conférences conduites par l'apiculteur en charge et le guide nature municipal) et suivent l'évolution de la production de miel qui croît d'année en année. Bien acclimatées dans cette ambiance urbaine, les abeilles trouvent une nourriture en abondance grâce aux plantes mellifères que le service espaces verts s'attache à implanter dans les différents massifs, ainsi que chez les particuliers invités à ces plantations de choix dans leurs jardins et sur leurs balcons.



Les enfants du centre de loisirs ont aidé à la fabrication d'un **hôtel à insectes** rustique composé de divers bois récupérés rassemblés en fagots, de tiges creuses de différents diamètres (roseaux, cannes de Provence, buches percées à la chignole...), mais aussi de briques de pots de fleurs en terre retournés remplis de sciure maintenue avec du grillage à poule, des tas de feuilles sèches ...autant d'abris naturels représentant des cachettes pour toute une faune invertébrée... Cet hôtel à insectes vient compléter la réalisation de **jardins bio** et éviter tout traitement de la production des fruits ou légumes.



**Des nichoirs à mésanges** ont été installés sur la colline Notre-Dame toujours avec la participation des enfants. Même si ces installations ne permettent pas à ce jour de se substituer aux traitements de la chenille processionnaire, ils contribuent à la démarche de la ville de recherche de solutions naturelles pour un équilibre écologique retrouvé.

## Préserver les ressources naturelles

**Limiter les intrants avec l'objectif « zéro pesticide »**

Au travers de son Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH), la ville s'engage pour préserver la qualité de la ressource en eau et protéger ses milieux aquatiques. Cette démarche est essentielle pour le territoire de Marignane riche de 2 rivières, de 2 étangs et de marais.

Arrêter l'usage des pesticides dont la nocivité est reconnue, c'est également préserver la santé des agents communaux qui interviennent sur les espaces verts tout autant que la santé des usagers des parcs et jardins. La commune veut aller plus loin que ne l'impose la réglementation et souhaite étendre progressivement sa démarche aux espaces sportifs et aux cimetières.



**Economiser la ressource en eau ... la chasse au gaspi,**

La commune s'est lancée dans la chasse au gaspi avec un recensement de tous ses abonnements d'eau et la recherche des fuites sur le réseau avec la mise sous alarme de compteurs sur les postes d'arrosage et sur les sites les plus consommateurs. Ce sont ainsi 62 abonnements auxquels il a été mis fin et 60 compteurs placés sous alarme (sur les 139 abonnements d'arrosage).

Depuis 2017, tous les compteurs sont équipés de télérelève via le délégataire (la SEMM) qui alerte la commune en cas de suspicion de fuite.

Les services travaillent également sur un projet de nouvelle station météo « intelligente » permettant d'adapter l'arrosage aux conditions météorologiques. Par ailleurs, depuis plusieurs années, les points d'eau (robinets) des bâtiments communaux ont été équipés de mousseurs permettant également de réduire la consommation.





### Des choix éco responsables pour nos espaces verts

Ces choix se traduisent par une diminution des espaces engazonnés au profit de jardins secs, de plantations d'espèces méditerranéennes moins gourmandes en eau, mieux adaptées aux sols et aux conditions météorologiques et donc plus résistantes aux maladies et aux attaques d'insectes.

Mais aussi, moins d'annuelles, plus de vivaces, des plantations en pleine terre plutôt que hors sol, l'utilisation d'un paillage végétal ou minéral limitant l'évaporation ... autant de choix et méthodes qui réduisent les consommations d'eau.



### Des actions auprès des enfants : récupérateurs d'eau de pluie et jardins bio

Des récupérateurs d'eau de pluie ont été mis en place dans les différentes écoles dans lesquelles se déroule un projet de jardin bio ainsi qu'au centre de loisirs. Ces récupérateurs (au nombre de 10) offrent la possibilité aux enfants de remplir leur arrosoir et leur permettent d'intégrer la notion de préservation d'une ressource qui tend à se raréfier, l'eau en Provence.

Ces activités de jardinage biologique en cultures associées ont intéressé 10 classes et le centre de loisirs (8 groupes de 15 enfants) sur ces deux dernières années. Au fil des saisons, les enfants préparent leur terre, leur compost, leurs semis et goûtent aux joies de leurs récoltes tout en découvrant la biodiversité animale et végétale ainsi que le cycle de vie d'une plante.



### La sensibilisation des administrés

Remplacer l'action des pesticides par des pratiques plus raisonnées, choisir des espèces plus rustiques et économes en eau, réintroduire du minéral ... ne va pas sans une certaine modification du paysage urbain. Il nous faut désormais admettre que nos espaces verts se transforment et que quelques herbes folles trouvent leur place. Faire accepter ces herbes folles, c'est l'objet du plan de communication (site internet, magazine « Entre Nous », affiches, panneaux lumineux ...) qui s'adresse aux marignanais dans le but de créer un effet d'entraînement sur une ville où l'habitat pavillonnaire est très développé et les lopins de terre nombreux.

Ces milieux plus rustiques vont permettre d'abriter plus d'espèces animales (insectes qui serviront eux-mêmes de nourriture aux oiseaux...).



## Réduire et recycler nos déchets

### La collectivité se veut éco exemplaire

#### Les déchets verts

La commune s'est engagée dans un programme de valorisation de ses déchets verts. Les tontes de gazon sont **laissées sur place (mulching)** sur la plupart des sites, hormis les terrains de foot et les rémanents sont broyés et réutilisés **en paillis** sur nos espaces verts. Ce sont ainsi près de 250 m<sup>3</sup> de déchets verts (branchages et résidus de taille) qui ont pu être soustraits de la mise en décharge en 2018.

Un nouveau partenariat avec un maraicher agroécologique permet le recyclage des déchets de tonte, des petites tailles et du broyat de branches pour amender et fertiliser le substrat de sa future exploitation.

**Quant aux marignanais, ils sont encouragés à traiter leurs déchets de jardin par compostage**, grâce à la mise en place d'un tarif préférentiel sur l'achat de composteurs. Près de 500 foyers sont équipés par ce biais et la commune poursuit ses efforts pour un développement du parc au travers de la sensibilisation des enfants dans le cadre scolaire ou du tout public lors de manifestations telles que la semaine du développement durable ou des floralies.

#### Les papiers et magazines

Toujours avec l'objectif d'exemplarité, la commune a mis en place un dispositif **de collecte des papiers et magazines sur ses bâtiments communaux** (12 sites) qui fait appel au geste écocitoyen de l'ensemble du personnel communal. Cette collecte se pratique en régie, en dehors des circuits de ramassage de la Métropole (dont la compétence se limite à la collecte des déchets issus des ménages). Ce sont pour 2018, 5 tonnes de papier qui ont rejoint les filières de valorisation.

Dans le même esprit, la commune a modifié ses achats de fournitures pour augmenter la part du **papier recyclé** dans sa consommation et répondre ainsi aux objectifs de la loi de transition énergétique.



### Les piles, déchets électriques et électroniques et cartouches d'impression

Des partenariats ont été établis entre la commune et les organismes tels que **Recylum** pour la collecte des D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) et **Corepile** pour la collecte des piles usagées. 280 kg de D3E et 62 kg de piles ont été récupérés pour valorisation sur l'année 2018.

De la même façon, il est procédé sur l'hôtel de ville et autres bâtiments communaux, à la collecte des cartouches de matériels d'impression usagées avec un retrait trimestriel par le fournisseur, **la Société Canon**.



### La lutte contre le gaspillage alimentaire

Des gâchi'pains ont été installés en 2018 dans 4 écoles de la ville et le centre de loisirs pour une prise de conscience individuelle sur le gaspillage alimentaire, d'abord sans qu'aucune sensibilisation préalable n'ait été conduite, puis après intervention et suivi des personnels accompagnants. Les résultats sont édifiants, après sensibilisation les volumes de pain gaspillés ont été réduits en moyenne de moitié.

**Ces gâchi'pains** ont poursuivi leur parcours sur les autres écoles de la ville pour un résultat tout aussi semblable et étonnant pour les enfants (et adultes) qui n'avaient pas mesuré la portée de leur comportement face à la nourriture. La ville envisage de poursuivre dans le cadre de l'opération « territoire zéro déchet - zéro gaspillage » conduite par la Métropole et de recourir aux services de 2 emplois civiques pour intensifier et soutenir l'action dans la durée.





# L'énergie

## Economies et performance énergétique

### L'éclairage public

Afin de programmer le passage en leds de l'ensemble de l'éclairage public de la ville, la commune s'est dotée d'un nouveau Marché de Performance Énergétique (démarrage au 1er mars 2018 pour une durée de 6 ans). Sur l'année écoulée 318 000 € ont été investis. Ce sont 400 luminaires qui ont été modifiés pour une réduction de la consommation de 70%. Toujours en matière d'éclairage, 3 bâtiments ont également été rééquipés dont l'hôtel de ville, pour une économie là encore de 70%. 2019 permettra l'économie de 69 000 watts avec 36 rues renouvelées en leds.

### Les bâtiments publics

Par le biais d'un Diagnostic de Performance Énergétique, la ville de Marignane souhaite évaluer son patrimoine bâti (plus de 50 structures) et réduire les déperditions de ses bâtiments les plus énergivores pour une économie certaine de sa consommation.

Bien évidemment, ces travaux s'inscrivent également dans l'objectif d'agir en faveur du climat.



## Recourir aux énergies renouvelables

La commune a équipé de panneaux photovoltaïques 7 bâtiments communaux : groupes scolaires et gymnases (Jean-Moulin, Le Carestier, Les Fontinelles, Marie-Curie, gymnase du Carestier et stade du Bolmon ainsi que la cuisine centrale).

Cette opération s'est accompagnée d'une sensibilisation des enfants des écoles aux défis « des plans climat », à la rareté des ressources... et plus largement aux gestes quotidiens et à leur incidence globale.

## Rouler « propre »

### L'achat de véhicules électriques

La commune investit depuis des années dans l'achat de véhicules propres. C'est en 2010 que la ville a acquis ses premiers véhicules propres avec 2 E city (Méga).

Depuis ce sont 15 véhicules légers (électriques ou hybrides) qui sont venus compléter la flotte municipale (3 C zero, 3 Zoé, 2 Twizy, 3 Yaris hybride/électrique, 2 Berlingo, 2 Kangoo), ainsi que 2 G3 (Goupil) dédiés au service espaces verts.

Rapportés à la totalité des véhicules légers de la ville, les véhicules propres représentent désormais 20% du parc automobile de la ville.

### L'installation de bornes de recharge

Afin de faciliter l'utilisation de véhicules propres par les marignanais, une double borne de recharge a été mise à leur disposition sur le parking du parc Camoin ainsi qu'au centre technique Municipal. Une nouvelle borne devrait être installée à l'espace St-Exupéry.



# Quand l'environnement répond au social

## Des jardins partagés sur la copropriété Florida Parc

Au vu des enjeux de cohésion sociale (lien social, échanges entre communautés et générations, responsabilisation, amélioration du cadre de vie) et économiques (consommer des légumes à moindre coût) la ville a souhaité aider à l'organisation de jardins partagés déjà cultivés sous forme de parcelles individuelles aux pieds des immeubles de la Résidence Florida. Ces parcelles étaient exploitées par un noyau d'habitants mais sans autorisation ni règle collective et en excluant un certain nombre de locataires qui souhaitaient également s'investir.



Les acteurs et partenaires institutionnels de la politique de la ville (Ville, Etat, Département Métropole, bailleur) ont été soutenus par une action forte des associations du quartier et d'associations œuvrant sur la commune.

Il s'agissait de sensibiliser les habitants pour mettre en conformité et harmoniser les parcelles.

Le projet a été porté et réalisé par L'association Graines de Soleil au travers d'un atelier et chantier d'insertion par l'activité économique (ACI) employant des personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

L'accès aux jardins est destiné aux ménages locataires de la résidence sans distinction communautaire, générationnelle... Toutes ces personnes cultivent leur parcelle quelles que soient leurs compétences dans le maraîchage et leur parcours de vie. Les échanges inter jardiniers contribuent ainsi à favoriser le lien social au sein du quartier.

Respecter les lieux, maintenir la propreté et gérer les déchets produits sont autant d'objectifs réussis avec des parcelles propres et bien entretenues.

Aujourd'hui ces jardins partagés sont florissants et très fréquentés par les habitants, ils apportent à la cité et notamment à l'entrée, un espace de verdure

améliorant nettement le cadre de vie. Par ailleurs, ils sont une vraie source de produits alimentaires pour les familles.

Des actions sur le « bien consommer » et « zéro déchet » sont régulièrement organisées.

## L'opération solidarité séniors

Le plan solidarité séniors propose aux personnes âgées de 65 ans et plus diverses animations et activités pratiques dont la mise en place d'un potager bio en cultures associées à la Maison de Soleil. Les personnes âgées participent à ces plantations en fonction de leurs aptitudes physiques et bénéficient en retour d'un plein de vitamines.

C'est un pensionnaire qui assure l'arrosage et le petit entretien quotidien. Les séniors volontaires se retrouvent pour 5 séances de jardinage et 4 promenades en milieu naturel sans oublier la sensibilisation au tri des déchets et les économies d'énergie et d'eau.



## Un jardin thérapeutique pour l'Envol Garrigue

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) a réalisé un jardin thérapeutique apaisant et largement apprécié par l'ensemble des résidents.







# Aménagement du territoire et politique de la ville

LA STRATÉGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE P44

LES OUTILS DE REQUALIFICATION DE L'ESPACE URBAIN P46

LES ACTIONS EN FAVEUR DES ESPACES PUBLICS P48

P50 LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI

P54 DES PROJETS







## La stratégie de développement de la commune



### *Identité et développement futur,*

Trop souvent associée à l'aéroport et aux grandes zones d'activités (notamment le site d'Airbus Hélicopters et la ZAC des Florides), Marignane veut désormais affirmer son identité maritime, développer les activités de loisirs et balnéaires et valoriser son potentiel touristique.

Pour autant, les fonctions économiques et résidentielles sont confortées par le PLUi en cours (notamment PADD).

La ville se fixe l'objectif à l'horizon 2030 de contribuer à la dynamique de création d'emplois (environ 10 500 emplois à créer) et de répondre à la production de logements permettant d'accueillir 800 habitants afin de maintenir une stabilité démographique (soit environ 1 500 logements à créer).

La ZAC et le Technoparc des Florides seront optimisés et déployés tandis que les zones d'activités vieillissantes (Zi de la Palun et Parc France Azur) seront requalifiées. L'extension de la plate-forme aéroportuaire sera confortée au sud et à l'ouest.

Marignane souhaite privilégier un développement urbain par densification du bâti pour un urbanisme raisonné et durable qui préserve du mitage et protège les grandes entités naturelles. **Il s'agit de construire la ville sur la ville et de fixer des limites à l'urbanisation.**

C'est donc au sein de l'enveloppe urbaine actuelle que sera encouragé un développement résidentiel ou mixte tenant compte des atouts et des contraintes des différents secteurs.

L'offre de logements sera diversifiée pour répondre notamment aux objectifs du contrat de mixité par la réalisation de logements locatifs sociaux.



### *Centralité et déplacements,*

Marignane joue un rôle structurant à l'échelle du bassin ouest du territoire Marseille-Provence. Ce rôle de « ville centre » impose **une requalification et une redynamisation de son centre-ville.**

Il s'agit en priorité :

- ▶ De requalifier le centre-ville historique et ses abords (démarche engagée dans le cadre du PNRQAD) et de l'étendre en direction du stade Saint-Exupéry pour un rayonnement plus large,
- ▶ D'aménager de nouveaux espaces publics de qualité qui contribueront à l'attractivité des lieux,
- ▶ De redéployer l'offre de services et de soutenir l'offre marchande (dans le cadre notamment du FISAC).

Par ailleurs, pour répondre aux **enjeux d'accessibilité liés à sa fonction de ville centre**, la commune doit :

- ▶ Retravailler ses voiries (hiérarchisation des voies autour de la colonne vertébrale constituée par la RD9),
- ▶ Renforcer l'articulation entre accessibilité à grande échelle et **desserte interne** (projet de BHNS de Plan de Campagne jusqu'aux Florides),
- ▶ Établir des connexions par modes doux, ou encore aménager un parc relais autour de la gare routière.

La réalisation de **la voie de contournement RD20e** prochainement ouverte à la circulation participe fortement à la redéfinition des flux et **contribue à fixer les limites de l'urbanisation** dans le secteur des Beugons.





# Les outils de requalification de l'espace urbain

## Le Programme National de Requalification des Quartiers Dégradés

La commune de Marignane a signé en 2012 la convention PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

Ce partenariat qui allie l'Etat, la Région, le Département, la Métropole et les bailleurs sociaux dote la commune des moyens indispensables à la requalification de son centre-ville.

Côté budget, l'Etat participe à hauteur de 9.6 M€, la ville y consacre 12.8 M€, la Communauté Urbaine MPM 17.1 M€, le Département 14 M€, le Conseil Régional 3.3 M€, les bailleurs sociaux 5.6 M€ et autres 4.7 M€, soit un total de 67.1 Millions d'euros.

**Les premiers aménagements** offrent désormais un nouveau cours Mirabeau rendu à la piétonisation, une rue Jean-Jaurès rénovée et des parkings (gratuits) tels que Pilote Larbonne, Libération et Parc Camoin qui ont fait l'objet d'une réfection générale.

Une trouée (aménagée pour les personnes à mobilité réduite) a été réalisée entre la rue Jean-Jaurès et le parking Pilote Larbonne, rendant ainsi accessible la centaine de places du parking.



Cette requalification globale s'est assortie de nouveaux revêtements de sols, trottoirs, mobilier urbain, végétal.

Avec l'espace M, c'est également un dispositif de guichet unique qui est mis à la disposition des administrés pour l'ensemble de leurs démarches, en lieu et place d'une ancienne galerie commerciale désaffectée.



Toujours dans l'objectif de rendre son attractivité au centre-ville, et de façon plus ambitieuse de drainer un flux touristique à l'échelle du département, **le Musée Raimu**, dédié à la vie et à la carrière de ce grand acteur provençal a ouvert ses portes en 2014 (aménagement d'une maison du XIX<sup>ème</sup> siècle et muséographie réalisés par la Ville de Marignane en partenariat étroit avec la petite fille de l'acteur).

**Concernant le végétal**, l'avenue Jean-Jaurès a été dotée de beaux sujets d'oliviers et le Cours Mirabeau a conservé la plupart de ses platanes (après un examen de leur qualité sanitaire et une évaluation de leur « dangerosité », seuls les sujets sains ont été conservés et de nouveaux plants ont été positionnés en lieu et place des sujets pouvant présenter un risque de « rupture » à court ou moyen terme).

Le square Frédéric Mistral a également été créé suite à la démolition d'un bâtiment communal, offrant ainsi une ouverture sur la rivière de la Cadière et un nouvel espace de repos en ville.

Dans le même objectif, la ville avait acquis un terrain privé pour créer un parc urbain, le parc Salvador Dali. Celui-ci va être agrandi l'année prochaine après démolition des locaux de la police municipale et sera définitivement aménagé fin 2019 dans le cadre d'un projet conçu par un paysagiste.

**C'est désormais la poursuite de la rénovation des espaces publics autour du centre historique qui est en cours** (Place de la République, avenue Jean Jaurès), avec un traitement qualitatif en pierre et un large espace laissé aux piétons.

2018 et 2019 voient les premières rénovations d'îlots du centre historique depuis près de 30 ans. Un ensemble d'une quinzaine de logements (opérations privées et publiques) est en cours de chantier, et les autres opérations de réhabilitation vont suivre, avec notamment dans quelques années, le très gros chantier de l'école des arts, qui permettra d'implanter les conservatoires de musique et de danse dans deux îlots du centre historique.

## L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain

Pendant 5 années (2012-2017), une équipe de l'OPAH-RU installée dans les locaux de la maison du projet urbain a permis d'apporter toute l'aide nécessaire aux propriétaires souhaitant réhabiliter leur logement (aides ANAH et collectivités). Le bilan est favorable avec 130 logements ayant bénéficié de travaux pour une enveloppe de subvention de plus de 2,6 millions d'€ (Ville, Anah, Conseil Départemental, Conseil Régional et Carsat).

Une nouvelle OPAHRU sera lancée en 2019.

## Le Fonds d'Intervention pour les Services, L'Artisanat et le Commerce

La Ville mène une politique volontariste en faveur du commerce de proximité. Ses efforts se concentrent sur la redynamisation commerciale de son centre-ville et sur la réimplantation de commerces. Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus général de la réhabilitation du centre ancien.

Pour mettre en œuvre les actions nécessaires et atteindre ses objectifs, elle a sollicité et obtenu une subvention de l'Etat, via le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Le FISAC permet notamment d'accompagner financièrement les commerçants et les artisans, implantés dans le centre-ville, dans leurs **projets de rénovation** de vitrine ou de devanture, **de mise en accessibilité** ou d'aménagement intérieur de leur local (18 commerces financés).

**Des actions de communication** sont également prévues (animation de Noël organisée avec les commerçants, création d'un site internet valorisant les commerces), ainsi que des actions de rénovation d'espaces publics ou le financement d'équipements destinés à améliorer l'accueil du marché de plein air.

Le périmètre concerné par le FISAC englobe le centre-ville de Marignane (Le centre ancien et sa périphérie jusqu'au Parc Camoin).

L'effort est prioritairement porté sur la ceinture du centre ancien, et notamment sur le cours Mirabeau et la partie rénovée de l'Avenue Jean Jaurès.

L'opération FISAC démarrée en novembre 2014 pour s'achever en février 2019, va entrer dans une nouvelle phase de 2019 à 2022.

## Exemple de réalisation financée par le dispositif OPARHU

26 cours Mirabeau

Avant

Après



## Exemples de réalisations financées par le dispositif FISAC





## Une charte en faveur du commerce local et de l'artisanat

Une charte a été signée en octobre 2018 entre la commune et la chambre des métiers et de l'artisanat pour soutenir le commerce local et l'artisanat. Cette charte d'économie de proximité vise à faire redécouvrir les petits commerces et à redynamiser le centre-ville.

Il y a 774 entreprises artisanales à Marignane représentant environ 1 000 salariés. C'est un appel aussi de responsabilisation auprès de la clientèle, qui doit modifier ses modes de consommation, au risque de voir disparaître les petits commerces de proximité et le lien social qu'ils induisent.



## Les actions en faveur des espaces publics

### Maitrise de la publicité et des enseignes

Marignane travaille dans le cadre de la Métropole sur un nouveau Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

Les objectifs poursuivis sont d'assurer un traitement cohérent de la publicité extérieure à l'échelle du territoire, de prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires, de **protéger le cadre de vie, de limiter la pollution visuelle** et de concilier lisibilité des acteurs économiques et protection des paysages.

Les orientations de ce nouvel outil sont déjà validées avec la volonté notamment de conforter l'attractivité du territoire, et de valoriser les paysages porteurs des identités locales. Cette volonté de maîtriser la qualité du paysage urbain s'est également appuyée sur un travail de terrain important par le contrôle de la conformité des différents panneaux d'affichage. Ce travail sera poursuivi et conforté, notamment pour ce qui concerne les enseignes et pré enseignes.

## Rénovation et entretien des façades

La qualité de l'espace urbain ne peut exclure une politique en faveur de la rénovation des façades. Aussi, la ville encourage les propriétaires d'immeubles situés en centre-ville et qui souhaitent réaliser des **travaux de ravalement**. Le montant d'aide accordé par la commune est de 25%, dans la limite d'un plafond de 4 000€.

Depuis 2012, 41 projets ont été subventionnés pour un montant de travaux de 510 000€ et 115 000 € d'aides.

## Effacement des réseaux

Une opération importante avec enfouissement de 1,2 km de réseaux électriques aériens est en cours de réalisation sur l'avenue Lacanau.

D'autres opérations significatives avaient été conduites ces dernières années avec 600 m pour la rue des Blés et des Vignes, 400 m pour le chemin de Figuerolles, 850 m pour le square et la rue Roland Garros, 350 m pour l'avenue Schweitzer, 300 pour l'avenue Kennedy et 500 m pour le cours Mirabeau/Jean Jaurès.

## Intégration du mobilier urbain

Des bancs et quelques 320 corbeilles sont disposés sur les parcours et aires de fréquentation afin que les usagers puissent faire une pause.

Inversement, en milieu naturel, le choix est de ne pas équiper notamment en corbeilles et que chacun soit responsable de la gestion de ses déchets.

## Qualité de la voirie et des circulations

La voirie fait l'objet de nombreux travaux de réfection. Sur les 2 dernières années, ce sont 1 600 m en 2017 et 2 480 m en 2018 qui ont été réhabilités.

Dans le souci de construire une ville durable la commune a développé un réseau important de pistes cyclables permettant ainsi de sillonner le territoire et de reconnecter la ville et les espaces périurbains.



## Propreté

La propreté de l'espace public (voirie, places...) est un enjeu majeur pour Marignane et la ville s'y implique fortement par :

### Un suivi quotidien

La compétence est métropolitaine, mais un agent communal a été affecté spécifiquement (en collaboration avec ses collègues métropolitains) au suivi des opérations de propreté et de nettoyage.

Pour exemple en centre-ville, 4 passages sont effectués par semaine pour le secteur gare routière (à savoir Cours Mirabeau - Verdun - Schweitzer Parc Camoin - Jaurès (haut)).

Une opération importante de **nettoyage** du cours Mirabeau - Verdun par hydrodécapage (karcher à eau chaude à l'aide d'une cloche) est réalisée une fois/an.

Par ailleurs, au travers du dispositif « **engagés au quotidien** » et par le relai assuré par la Cellule de Réception des Demandes (CRD) installée cours Mirabeau, les administrés, les élus et les différents services communaux peuvent déposer des signalements en matière de collecte ou de nettoyage pour une intervention rapide et une meilleure traçabilité des secteurs délicats.

**Des caméras** (factices ou non) dont le nombre sera doublé prochainement sont positionnées sur les points de dépôts récurrents.

Toujours pour dissuader les incivilités (les dépôts attirent les dépôts), certains points de collecte « délicats » font l'objet d'un habillage plus soigné. La requalification du centre ancien qui permettra la suppression des postes fixes au profit de **containers enterrés** (7 emplacements) est de nature également à contribuer à une amélioration de la qualité visuelle du centre-ville.

## Une sensibilisation

Des campagnes de communication (avec affichage) viennent rappeler régulièrement aux marignanais le respect de l'espace public.



## Des canisettes à disposition

12 dispositifs de distribution de sacs pour déjections canines sont à disposition dans la ville.

Ces équipements permettent de rappeler aux maîtres de chiens leurs obligations et d'aider au maintien de la propreté de l'espace urbain.

Des sacs sont aussi disponibles aux accueils des bâtiments communaux tels que : l'Hôtel de ville et le Guichet Unique.





# La mise en valeur du patrimoine bâti et l'accessibilité

## Un agenda d'accessibilité

La ville de Marignane a obtenu en 2018 l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé Ad'AP auprès du ministère chargé de la construction. La programmation de la mise en accessibilité des équipements prévoit un étalement dans le temps sur 9 années.

71 établissements ou installations sont concernés.

Pour ce faire, la ville s'est adjoint les services d'une équipe de maîtrise d'oeuvre. La mission de type loi MOP, complétée par une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination a été confiée au bureau d'études ACCESSMETRIE pour les 2 premières années.

Par ailleurs, sur l'ensemble des nouveaux aménagements, la commune s'efforce de prendre en compte la problématique d'accessibilité, pour un confort accru des Personnes à Mobilité Réduite.

## Des travaux ... Avant/Après ...

### Square Frédéric Mistral

Ce nouvel espace a été conçu pour aérer le tissu urbain et ouvrir une vue sur le cours d'eau de la Cadière. L'objectif était de donner à cet aménagement un caractère calme et reposant, ainsi qu'un aspect très qualitatif : revêtements minéraux, mobilier bois, métal, minéral, ferronneries d'art, arbres de haute tige, arbustes, plantations méditerranéennes, fleurs annuelles, éclairage ornemental et balisage. Il s'inscrit par ailleurs dans la continuité de la requalification du Cours Mirabeau.



### Démolition Esmieu/Jaurès

La Ville de Marignane s'attelle à la rénovation et remise en habitation de son centre historique et sa périphérie. La couronne du cœur historique date du début du 18<sup>ème</sup> siècle. Des démolitions au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle avaient permis de dégager le mail urbain constitué par la Place de la République.

La municipalité a conduit fin 2017 une nouvelle démolition sur l'îlot Esmieu Jaurès, dans la continuité de ces interventions antérieures.

En effet, les espaces ouverts du cours Mirabeau et de la place de la République fonctionnent bien et sont largement fréquentés par les habitants. A contrario, lorsque les îlots sont toujours présents, la configuration de voirie étroite conduit à des dysfonctionnements sociaux. Le quartier se referme sur lui-même et n'est pas fréquenté librement par l'ensemble de la population.

L'objectif était également de mettre en valeur le centre historique par un effet de recul, particulièrement sur l'église Saint Nicolas.



## Eglise Saint-Nicolas

La Ville de Marignane a souhaité restaurer en partie l'Eglise Saint-Nicolas classée Monument Historique depuis le 14 Décembre 1992, au travers d'un partenariat en 3 cycles de 1 an avec l'association d'insertion ACTA VISTA.

Les éléments suivants ont été traités :

- ▶ Toiture et façades de l'ancienne chapelle des pénitents blancs,
- ▶ Toiture de la chaufferie et rénovation complète de cette dernière,
- ▶ Réfection de la courette interne,
- ▶ Réfection des façades et de la toiture du clocher,
- ▶ Restauration des cloches.



Il est par ailleurs prévu en 2019 et 2020 des études et travaux afin d'améliorer les problèmes structurels actuels du bâtiment, puis de couverture, de mise aux normes électriques, et de traitement des façades.

## Maison de la France

Les anciens combattants occupaient des locaux qui ne correspondaient plus à leurs besoins, notamment pour des questions d'accessibilité puisque situés en étage sans possibilité d'ascenseur et de stationnement.

L'opération a consisté en la création d'un nouveau bâtiment de 200m<sup>2</sup> de plain-pied sur un espace arboré et non utilisé sur l'avenue Ros et Romano. Le choix s'est porté sur une construction de type modulaire.

Les anciens locaux des anciens combattants ont été réhabilités pour être affectés aux services de la Police Municipale et du Centre de Supervision Urbain pour une sécurisation accrue du centre-ville.



## Poste de police municipale

Dans le cadre de la politique de rénovation du centre ancien et afin de recréer de la vie et de l'animation dans le cœur historique, il a été décidé d'y implanter des services publics, notamment celui de la Police Municipale.

Son positionnement sur la place Camille Desmoulins, en plein cœur du périmètre du GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) constitue un signal fort, face aux nombreux actes d'incivilités dans ce secteur (squats, trafics, etc.). Les locaux intègrent également le Centre de Supervision Urbain. Par ailleurs, cette nouvelle localisation de la Police Municipale a permis de libérer les locaux actuels qui seront démolis pour la requalification et l'extension du parc Salvador Dali.





## Bassin du parc Ferrage

Le bassin du Parc Ferrage avait été asséché il y a plusieurs années pour des problèmes techniques d'étanchéité.



Des travaux importants réalisés en 2018, reprise de l'étanchéité et des berges, ont permis une remise en eau et un fonctionnement optimal.

## Terrain de sport

Dans le cadre de son programme de réhabilitation des équipements sportifs municipaux, la commune a souhaité transformer le terrain stabilisé n°2 en pelouse synthétique, en se conformant aux dispositions techniques et règlementaires de la Fédération Française de Football et de la norme AFNOR XP P90-112. Les objectifs ont été le confort des joueurs, les économies d'eau d'arrosage et la disponibilité de l'équipement toute l'année et par tous les temps.



## Rond-Point Raoul Salan

La création du carrefour giratoire a été motivée par les contraintes de circulation importantes au droit du carrefour et une configuration accidentogène, avec pour objectifs :

- ▶ De limiter les vitesses de circulation,



- ▶ De compléter et sécuriser les circulations douces,
- ▶ De rénover l'éclairage public,
- ▶ De réaliser des aménagements paysagers de qualité.

Ce carrefour est par ailleurs très emprunté par les écoliers du groupe scolaire du Carestier situé à proximité.

## Rond-Point RD9 / Zac des Florides

La Commune de Marignane a souhaité réaliser un aménagement paysager remarquable sur le giratoire du carrefour des Florides, sur la RD 9, et ses abords immédiats.

Cet aménagement est dédié à la mémoire des aviateurs français et russes du régiment de chasse Normandie-Niémen créé pendant la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale, et plus largement invite à célébrer l'entente entre les peuples. Il comprend :

- ▶ Des aménagements paysagers (plantations basses et hautes, revêtements minéraux),
- ▶ Le déplacement d'une sculpture monumentale présente précédemment sur le giratoire du croisement avenue du Maréchal Juin / boulevard Pierre Menardi,
- ▶ La création d'une frise en acier Corten.

Ces travaux sur le domaine public routier départemental ont nécessité de signer une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département des Bouches-du-Rhône vers la Commune de Marignane pour leur réalisation et pour l'exploitation de l'ouvrage tout au long de sa vie.



## Nouvelle entrée du Pôle Culturel Jean d'Ormesson

L'entrée principale de la Médiathèque située en façade Nord-Ouest (arrière du bâtiment) a été déplacée sur la rue Figueras pour plus de visibilité et un meilleur accès. Un nouveau sas d'entrée et un parvis sont en cours d'aménagement. Ils seront complétés ultérieurement par une requalification paysagère des espaces verts.



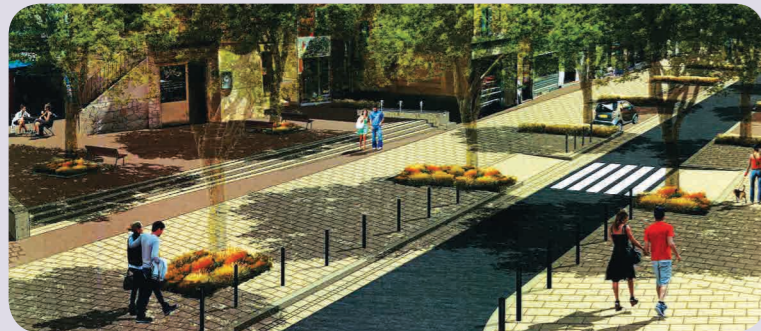


# Des projets ...

## Requalification de la Place de la République et Avenue Jean Jaurès prolongée

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme PNRQAD de réhabilitation du centre ancien de la commune, en partie sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole Aix Marseille Provence. Après le Cours Mirabeau et l'avenue Jean Jaurès, il s'agit de poursuivre la remise à niveau des voies ceinturant le centre historique par une nouvelle tranche de rénovation des réseaux et d'aménagements de surface.

Les objectifs sont les mêmes que sur les opérations antérieures : plus de confort pour les déplacements piétons (trottoirs larges, circulation apaisée, etc.), réorganisation du stationnement, qualité des matériaux en harmonie avec le caractère patrimonial du quartier. Par ailleurs le but est également de rendre le centre-ville plus attractif pour les commerces et les résidents potentiels.



## Requalification Place Péguy

Egalement inscrit dans le cadre du programme PNRQAD, ce projet permettra de requalifier et de rendre piétonne cette place remarquable attenante à l'Hôtel de Ville (revêtement qualitatif, mobilier, fontaine sèche et balisage lumineux).

**A terme c'est par cette place que se fera l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.**



## Requalification de la place de L'Olivier

Toujours dans le cadre du PNRQAD et avec le même souci de qualité, après le Cours Mirabeau et l'avenue Jean Jaurès, il s'agit de poursuivre la remise à niveau des voies ceinturant le centre historique par une nouvelle tranche de rénovation des réseaux et de l'aménagement en surface. Le but étant de rendre le centre-ville plus attractif pour les commerces et les résidents.



## Requalification de l'Espace St-Exupéry

La Commune de Marignane souhaite modifier l'aménagement extérieur de l'Espace Saint Exupéry, situé avenue Jean Mermoz, afin d'adapter sa configuration à son utilisation. Il s'agit de mettre en valeur un espace extérieur existant peu attractif d'environ 900m<sup>2</sup>, et d'améliorer le cadre de vie des usagers. Dans le contexte actuel, l'entrée du cinéma souffre d'un manque de visibilité depuis la rue et l'espace public.

**Le projet consiste en :**

- ▶ La requalification de l'entrée
- ▶ Le cheminement piéton, de l'avenue Jean Mermoz jusqu'à l'entrée
- ▶ Le fleurissement du parvis
- ▶ Le traitement des enseignes

**Les objectifs sont les suivants :**

- ▶ Une meilleure lisibilité des espaces, au niveau des circulations et de l'accessibilité,
- ▶ Une maintenance plus aisée,
- ▶ Un niveau élevé de qualité perçu par les utilisateurs et le public.

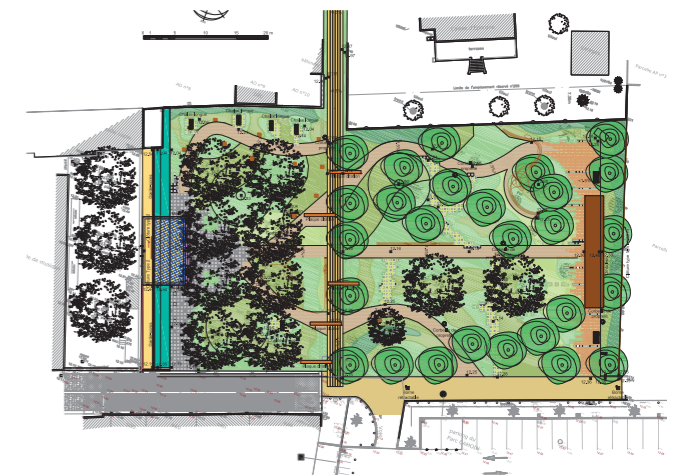


## Requalification et extension du parc Salvador Dali

La commune de Marignane souhaite développer ses espaces verts dans le centre ville. Ce projet s'inscrit dans cette optique, en lien direct avec le programme PNRQAD. L'objectif est de requalifier le parc Salvador Dali actuel et de l'étendre en lieu et place du poste de police municipal actuel qui va être démoli (à l'Ouest), afin de créer un véritable « poumon vert ».

Le projet souhaité sera très qualitatif, aussi bien dans sa conception que dans les matériaux et fournitures employés. Par ailleurs la composante végétale sera prépondérante sur la composante minérale.

Enfin le parc comprendra dans sa conception un lien avec l'univers de la musique (école de musique à proximité) et une ou plusieurs évocations de l'œuvre de Salvador Dali.



## Requalification de la place Desmoulin et de l'avenue Maréchal Foch

Le calendrier rattaché à ces projets est prévu sur 2020 (début de maîtrise d'oeuvre).



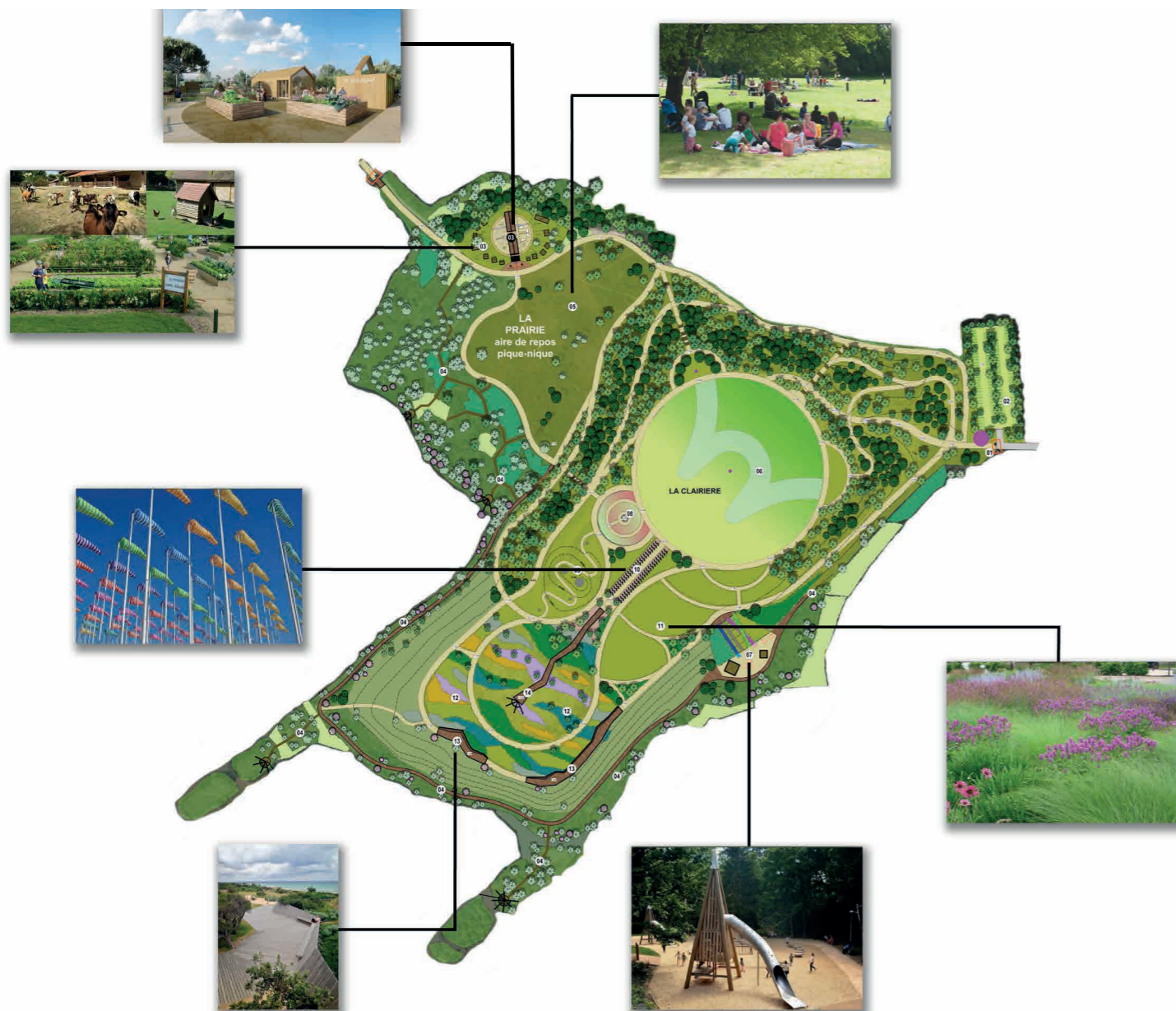
## Réhabilitation de la décharge du Bolmon

Le projet est de :

- ▶ Réhabiliter l'ancien centre de stockage de déchets inertes de Bolmon et les terrains limitrophes, en parc paysager ouvert au public avec aménagements divers (sentiers, observatoires à oiseaux, mobiliers sur la thématique du vent ...),
- ▶ Créer une maison du parc avec une ferme pédagogique à proximité.

Les terrains concernés couvrent une surface d'environ 20 hectares. Cet espace est situé à l'interface entre 2 zones, l'une fréquentée et aménagée (façade littorale de l'étang de Berre), l'autre plus naturelle (façade de l'étang de Bolmon).

Un sentier de randonnée appelé GR® 2013 parcourt aujourd'hui ces espaces.



## Promenade en bois du Bolmon

Le projet consiste en l'aménagement d'une promenade piétonne en bois (platelage) aux abords de l'étang du Bolmon.

La longueur du cheminement sera d'environ 2 260m.

Elle sera par ailleurs accessible aux personnes à mobilité réduite et dotée de tours d'observations.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une volonté de la collectivité de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le site naturel remarquable qu'est l'étang du Bolmon, classé Natura 2000 et ZNIEFF.

L'objectif visé pour cet aménagement est l'obtention de la marque « Tourisme et Handicap ».

Par conséquent, l'aménagement dans toutes ses composantes s'inscrira parfaitement dans le cahier des charges de cette marque.

Enfin, ce projet est étroitement lié au projet de réhabilitation de la décharge de déchets inertes du Bolmon qu'il complète.



## Requalification Avenue de Lacanau - Secteur 1 : 8 mai /Allée des Oliviers

L'Avenue de Lacanau est une des plus longues artères de la commune. Elle fait la liaison entre deux routes départementales : la RD9 (avenue du 8 Mai 1945 - voie la plus fréquentée de la commune), à la RD20 (avenue Henri Dunant) qui dessert le quartier de Pas des Lanciers et la gare SNCF. C'est donc une voie de transit entre 2 quartiers très fréquentés de la ville.

Cette voie est par ailleurs bordée par de nombreuses résidences et dessert aussi des équipements publics majeurs : les groupes scolaires Albert Camus Marcel Pagnol et un centre de tri postal.

Le projet consiste en la requalification complète du secteur 1 de cette Avenue, à savoir de l'Avenue du 8 mai 1945 à l'Allée des Oliviers :

- ▶ Mise en discrétion des réseaux électriques et téléphoniques,
- ▶ Rénovation complète du réseau d'éclairage public,
- ▶ Réseau de fibre optique et de vidéoprotection (sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole Aix Marseille Provence)
- ▶ Réaménagement de surface (voies circulées, modes doux, accessibilité, etc.)

Les secteurs 2 et 3 jusqu'à l'avenue Henri Dunant sont prévus pour être traités de la même manière sur 2020 et 2022.





B Animation et valorisation touristique

ACTIONS EN FAVEUR DE LA SENSIBILISATION P60

SENTIERS DE RANDONNÉE P62

P64 LES BALADES « NATURE »

P65 UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE : LE PAVILLON BLEU





# Actions en faveur de la sensibilisation



(l'environnement), Unités Gémapi de la Métropole, Société des Eaux de Marseille, GIPREB ...)

## Un guide nature municipal

La commune emploie un **agent territorial, guide nature** missionné auprès de différents publics (centre de loisirs, écoles, associations, visiteurs marignanais ou extérieurs).

Sur l'année 2018 se sont près de 4000 personnes (enfants et adultes) qui ont participé à une ou plusieurs séances de sensibilisation ou autres manifestations.

Les sujets sont nombreux : découverte des milieux naturels, réalisation de potagers biologiques, compostage, apprentissage au tri sélectif, économies d'énergie...

## Information des enfants et des adultes

Le guide nature s'applique tout au long de l'année à donner, à connaître la richesse des différents milieux naturels de la commune et à encourager la démarche d'écocitoyenneté, de respect de la propreté.

Les adultes sont informés au travers d'ateliers ou de manifestations ponctuelles telles que les Floralies.



► **Deux opérations de nettoyage (300 participants en 2018)** sont organisées par an en partenariat avec les associations rattachées à la Direction Ecologie de la ville.

► **La semaine du développement durable (630 participants en 2018)** mobilise des partenaires tels que : Office de Tourisme, Associations de chasse, de pêche et de défense de

## Concours des maisons fleuries

**La Ville de Marignane a confié à l'Office de Tourisme (dont le bâtiment a été entièrement rénové en 2018) l'organisation du concours communal des maisons et balcons fleuris.**



Depuis 2011, le nombre de participants ne cesse d'augmenter pour passer de 15 en 2011 à 52 en 2018 (Balcons, maisons, commerçants, fleurissements collectifs).

**Chaque année un prix départemental salue la participation de Marignane :**

- **2011** : 3<sup>ème</sup> prix : maison avec jardin visible de la rue
- **2012** : 2<sup>ème</sup> prix : maison avec jardin visible de la rue
- **2013** : 1<sup>er</sup> prix : école pour le centre de loisirs
- **2014** : 3<sup>ème</sup> prix : décor floral visible de la voie publique
- **2015** : 3<sup>ème</sup> prix : décor floral visible de la voie publique
- **2016** : 3<sup>ème</sup> prix : maison avec jardin visible de la rue
- **2016** : 1<sup>er</sup> prix : commerces pour le restaurant la Crémaillère
- **2018** : 1<sup>er</sup> prix : Fleurissement collectif et projet collectif pour le jardin thérapeutique d'Envol et Garrigue.

**En 2019, afin de s'adapter à MPG 2019, année de la Gastronomie en Provence, une nouvelle catégorie jardins potagers a été ouverte.**

## Nouveauté 2019 !

### Un concept de plantes numériques

Afin de sensibiliser encore davantage les habitants, la commune impulse un concept de "Plantes numériques", via l'Office de Tourisme très actif sur internet. L'idée est d'avoir un canal de communication original (les réseaux sociaux) afin de diffuser des messages pédagogiques de conseil pour créer du lien entre les habitants autour du fleurissement, de la démarche de la ville en faveur de ses espaces verts et de l'amélioration de la qualité de vie.

**Quelques exemples :**

- Des galeries photos de réalisations municipales, de jardins de particuliers gagnants du concours départemental et explications de noms de plantes méditerranéennes adaptées à la sécheresse sur la page Facebook et sur Flickr.
- Les conseils du jardinier tous les 2 mois, éléments repris également dans l'infoscope, revue de communication interne des agents de la collectivité



- Des publications tous les 15 jours avec des exemples de massifs et noms des plantes
- Les livrets et documents sont en téléchargement sur le site internet de l'OT : livrets conseils de Provence Tourisme, arbres remarquables, circuit botanique de la colline, ...

## Sentiers de randonnée et de découverte du paysage

La commune possède de nombreux espaces naturels péri-urbains (Colline Notre-Dame de Pitié, Jai, zone humide des Paluns, embouchure Cadière/pointe du Ruisseau/étang de Bolmon) qu'elle valorise par des équipements et l'aménagement de sentiers.





## Le GR®2013 et sa découverte numérique



Aménagement emblématique de Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture, ce sentier de randonnée pédestre innovant (il a été conçu par un collectif d'artistes marcheurs avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre) couvre 365 km sur l'ensemble du territoire des Bouches-Du-Rhône dont 16 km sur la commune de Marignane. Situé en milieu périurbain, il invite le marcheur à découvrir la singularité de territoires où se côtoient ville et nature. À Marignane, il s'appuie pour partie sur un sentier déjà défini dans le cadre du GIPREB (chemin de découverte de l'étang de Berre qui reprend le tracé de chemins usuellement empruntés depuis de nombreuses années).



L'Office de Tourisme, a travaillé à une valorisation numérique sous la forme de QR codes donnant accès aux différents POI (Points d'Intérêt) mêlant intérêt historique, patrimoine architectural, naturel, urbain... Ainsi 16 balises ont été installées en 2018. Les contenus ont été élaborés par des « sachants marignanais », parmi lesquels les services municipaux et Baptiste Lanaspèze, concepteur du GR®2013.

### Plus qu'une application, un véritable éco-système numérique participatif

C'est la naissance d'un véritable écosystème numérique de découverte. En effet, le marcheur (arpenteur, découvreur, flâneur, promeneur... qu'il soit habitant ou touriste) sera amené à aller in situ sur le sentier, grâce à un site internet de présentation : <https://marignane-baladesnumeriques.fr>

Un dépliant et les réseaux sociaux informent du projet. Sur le terrain, les balises lui donneront des clés pour appréhender le paysage (données historiques, sociologiques, patrimoniales...).

À l'issue de son expérience sur le terrain, sa curiosité piquée au vif, il aura accès à une plate-forme de ressources sur internet : <http://marignane-data.fr> plus de 500 documents référencés avec les sources, qui pourra s'enrichir en permanence.

Les regards de photographes donneront aussi envie de contribuer et une collecte de photos sur chacune des balises se mettra en place via une page Facebook dédiée et un hashtag spécifique : #GR2013 marignane. Le marcheur deviendra donc acteur et contributeur, en photos et en récits.

**En résumé, un projet original de connaissances du territoire à plusieurs entrées !**

## Les autres sentiers de randonnée et de découverte

En partenariat avec Provence Tourisme, l'Office de Tourisme a pu éditer un topo-rando de la collection de découverte des sentiers de petite randonnée du département : le sentier Patafloux-Barlatier, dans la zone des Paluns, appelée «Petite Camargue» tracé de 6 km avec des observatoires d'oiseaux, labellisé Tourisme et Handicap entre Châteauneuf-les-Martigues et Marignane.

De même, dans le cadre du concours départemental Villes et Villages fleuris, Provence Tourisme a lancé dès 2013 un nouveau concours à destination des villes du département, afin de mettre en avant leur patrimoine paysager et fleuri : « Bouches-du-Rhône en paysages ». Ainsi, un itinéraire à pied et à vélo a été mis en œuvre « Marignane au fil de l'eau, Entre étang, canal et rivière ». Il met en lumière l'étang de Bolmon, le Canal du Rove, la rivière Cadière ainsi que la Balade des familles. Il est également possible de télécharger l'application « My Provence Belles Routes », sur laquelle on peut retrouver ces itinéraires. Il est en projet d'identifier ces sentiers sur une carte unique qui valoriserait l'ensemble des espaces naturels.



**Des panneaux faune et flore au Jai, à la Colline, et à la Balade des familles jalonnent ces parcours.**





## Mention particulière pour un équipement : La balade des familles

Cette réalisation ouvre la ville sur ses espaces naturels et offre aux familles un espace de loisirs et de détente au plus proche de la nature.



Le cheminement piétons et vélos, support de cet équipement, permet d'accéder au secteur du village des pêcheurs et à l'aire des cygnes, ainsi qu'à la base des sports et des loisirs de l'Estéou.

## Les balades « nature »

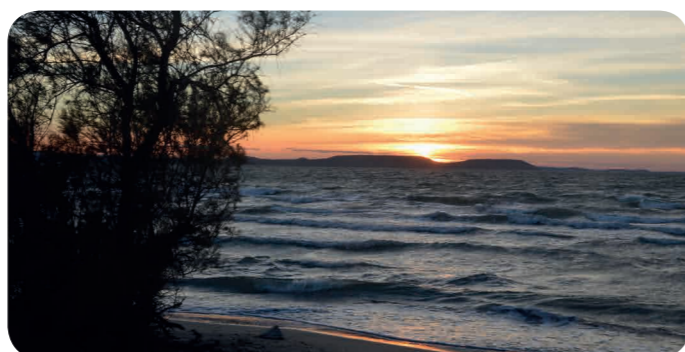
Le guide nature municipal anime 14 sorties nature payantes par an avec l'Office de Tourisme, chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois, dans 5 milieux naturels identifiés et des sorties à thème en été (découverte du cordon dunaire du Jaï au coucher du soleil dans le cadre des «**Escales patrimoine**»).

Des sorties ponctuelles pour des groupes touristiques sont également organisées et d'autres guides peuvent être mobilisés (spécialisés naturalistes et ornithologie).

Les espaces péri-urbains de Marignane sont fragiles et il est particulièrement intéressant de les donner à connaître.

## Nouveauté 2019

En lien direct avec le concours, des randonnées sont organisées pendant les vacances scolaires pour herboriser : détermination des espèces végétales et conseils de réalisation d'un herbier.



## Une démarche transversale : le pavillon bleu

La Ville de Marignane obtient chaque année, depuis 2016, le label « Pavillon Bleu ». Cette distinction rejoint dans bien des domaines la démarche de labellisation Villes et Villages fleuris et requiert une mobilisation forte de nombreux services municipaux.

La qualité des eaux de la plage est évaluée quotidiennement. Le linéaire est entretenu par une machine de plage qui permet de collecter les algues vertes ensuite acheminées sur le centre de Biotechna pour recyclage.

Des animations estivales sont développées par la Direction de l'Ecologie et du Développement Durable et l'Office de Tourisme : sensibilisation aux écogestes, à la gestion des déchets et distribution de cendriers de plage.

Des expositions et visites guidées estivales (randonnée et petit train) complètent les animations.

## Accessibilité

La commune s'engage dans une démarche de labellisation Tourisme et Handicap pour ses différents lieux touristiques : Musée Raimu, Office de Tourisme, plage du Jaï (d'ores et déjà labellisée Handi plage), base des sports et de loisirs ...







**Hôtel de Ville**  
CS 40022  
13729 Marignane Cedex  
Tél. : 04 42 31 11 11

